

ALTERS ECHOS

SOLIDARITÉ

ALTERMONDIALISME

ÉCOLOGIE

LANCEURS D'ALERTE

ÉDITO...

Dans la Grèce antique, Cassandre prédisait la chute de Troie. On ne l'écoula pas, et pourtant... Les lanceurs d'alerte ne sont pas des cassandres. Et s'ils cassent l'ambiance, c'est plutôt celle des cercles fermés, celle des conseils d'administration de multinationales où les « parachutistes dorés » ont remplacé les brigands de grands chemins. Aujourd'hui, il ne s'agit ni de prédictions ni d'oracles. Ils ne lisent ni dans les entrailles d'un poulet ni dans le marc de café : les lanceurs d'alerte s'appuient sur des faits, des réalités. Reposant parfois sur des dizaines de milliers de documents.

A défaut de rompre, certaines digues se fissurent : corruption, atteintes aux droits, à l'environnement, évasion fiscale, déni de démocratie, petits arrangements entre amis... Le monde ne (se) fera plus sans les lanceurs d'alerte. Voilà même que F Hollande s'y met à propos des Panamas Papers : « C'est grâce à un lanceur d'alerte que nous avons maintenant ces informations. Ces lanceurs d'alerte font un travail utile pour la communauté internationale, ils prennent des risques, ils doivent être protégés ». On se demande donc – avec Snowden – pourquoi la France lui refuse toujours l'asile... Ce journal est à l'impression alors que se tient à Luxembourg le procès (LuxLeaks) d'Antoine Deltour pour lequel il risque entre 5 et 10 ans de prison. Et il vient de recevoir le prix du citoyen européen décerné par le Parlement européen, pendant que la directive européenne sur le « secret des affaires » vient d'être votée par ce même Parlement faisant les choux gras des lobbyistes et entravant le rôle des lanceurs d'alerte.

Le chemin est encore long...

Alters Echos



<http://www.globecartoon.com/dessin>

© Chappatte dans «International Herald Tribune»

Les lanceurs d'alerte, vigies citoyennes

 NICOLE MARIE MEYER,
CHARGÉE DE MISSION À
TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE
(VOIR AUSSI PAGE 3)

« La vertu civique est fragile. Si l'on se persuade que les systèmes politiques et économiques

sont pipés, chacun se sentira libéré de ses obligations civiques. Quand le contrat social est abrogé, quand la confiance entre un Etat et ses citoyens disparaît, on peut être sûr de ce qui va suivre : la désillusion, le désengagement, ou pire encore ».

Joseph E. Stiglitz, *La grande fracture* (2015)

A la confluence des philosophies de la liberté, de la justice et de la vérité, du droit romain et de la common law, le droit d'alerte, extension de la liberté d'expression, s'affirme autour du XXI^{ème} siècle, à la faveur de crises politiques, sociales, sanitaires, nationales puis mondiales – sous la double pression des sociétés civiles en lutte contre l'abus de pouvoir, et des Etats minés par la fraude commise à leur encontre. Au cœur de la lutte pour les droits de l'homme, comme de la raison d'Etat, la figure du lanceur d'alerte émerge, sur fond de creusement des inégalités, d'épuisement des ressources et de vacillement démocratique.

Selon l'historien grec Polybe (208 – 126 av. J-C) (1), la démocratie repose sur trois piliers : la participation de tous les citoyens au pouvoir, leur égalité face aux droits et devoirs, et la liberté de dire la vérité (ou *parrhèsia*), liberté de dire la vé-

rité – au risque de ses biens ou de sa vie. Du courage de dire la vérité, vertu individuelle en régime despotique – souvenez-vous de Platon face au tyran Denys, lequel le fait vendre en représailles à Egine comme esclave (2) –, à la liberté de dire la vérité, structure du politique en régime démocratique, ce concept grec de *parrhèsia* est débattu de la cité athénienne à la fin de l'Empire romain, puis s'enfouit dans l'intime avec la direction de conscience chrétienne, comme Michel Foucault l'analyse dans *Le Gouvernement de soi et des autres* (3). Dans l'orbite de la *devotia moderna* et du libre-arbitre, il ressurgit sur la place publique aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, au cœur des guerres de religion, avec les philosophies de la liberté (liberté de penser et de croire), dans les deux camps – puisqu'Erasmus est un tenant de la vérité, une vérité émancipatrice. Notons par ailleurs que certaines constitutions, notamment liées à la République de Venise, inscrivent dès le Moyen Age dans leur loi fondamentale un dispositif pour lutter contre la fraude fiscale, l'abus de pouvoir, les conflits d'intérêts et garantir l'équité de la justice. (Il en est ainsi du *Statut de Raguse*, comme l'a relevé Florence Hartmann (4)).

En 1776 en Suède, la première loi connue en faveur de la liberté de l'information garantit le droit pour un lanceur d'alerte de saisir autorités ou presse – créant une incrimination pour les représailles à son encontre. En 1778, en pleine Guerre d'Indépendance et suite à la plainte de dix marins visant à destituer leur

commandant, le premier Congrès américain leur donne raison et promulgue la Résolution suivante (5), anticipant le Premier amendement : « C'est le devoir de tout agent public, comme de tout citoyen, de signaler immédiatement au Congrès ou à toute autorité toute inconduite, fraude ou délit commis par un agent public ». En 1789 l'Assemblée Nationale française, en l'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, édicte : « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. » Il faudra attendre des scandales publics majeurs et respectivement 1978 et 2013 pour qu'une protection explicite garantisse ce droit implicite accordé à l'agent public américain et français.

Plus près de nous, 1863 marque par convention la naissance du droit d'alerte, au cœur de la Guerre de Sécession, avec le False Claims Act (ou Loi Lincoln, révisée en 1943 et 1968), dispositif fédéral protégeant les Etats-Unis de marchés frauduleux. Cette procédure de *qui tam* condamne au versement d'une amende triple des fraudes commises à l'encontre de l'Etat, du double des salaires dus au lanceur d'alerte licencié, à sa réintégration, outre de lourds dommages et intérêts et la prise en charge des frais de procédure, hors les sanctions pénales qui peuvent s'élever à dix ans de prison. Le salarié lanceur d'alerte perçoit par ailleurs jusqu'à 30% de l'intégralité des sommes collectées par l'Etat. Nos entreprises connaissent bien, parfois à leurs dépens (6), les législations successives anticorruption américaines



puis britanniques, à portée extraterritoriale (FCPA[1977], SOX[2002], Dodd-Frank Act [2010] ou UK Bribery Act [2011]), mises en place dans la lignée du False Claims Act, au bénéfice des trésors publics respectifs. Sachant que la dernière crée en outre une incrimination pour le délit de défaut de prévention de la corruption au sein d'une entreprise.

Mais, dans la lignée du Premier amendement (7), c'est plus profondément du mouvement des droits civiques américains inspiré des thèses de Gandhi et Martin Luther King, sur la vérité anti-thétique de la violence, et le mensonge, père de l'asservissement, et des scandales des papiers du Pentagone (avec le lanceur d'alerte Daniel Ellsberg) puis du Watergate (les infractions pénales commises par le gouvernement), que naissent en 1972 le terme de whistleblowing [souffler dans le sifflet] créé par Ralph Nader(8), avocat défenseur de l'intérêt public contre les lobbys, en 1977 le FCPA ou la première grande fondation de défense des lanceurs d'alerte, créé par des avocats spécialistes des droits de l'homme (*Government Accountability Project*), et en 1978 la première traduction juridique de whistleblowing avec la protection de l'agent public lanceur d'alerte dans le *Civil Service Reform Act*, et la création de l'*Office of Special Counsel*, autorité gouvernementale de l'alerte (9). Ainsi, à dater des années 70, au fil de scandales et de crises politiques, sociales et morales et sous la pression des sociétés civiles, le droit d'alerte essaime dans le monde, atteignant l'Europe à l'aube des années 2000, en deux vagues : la première succédant aux drames anglais (395 morts) et à la grande loi britannique *Public Interest Disclosure Act* (PIDA) de 1998, la seconde succédant à la Résolution 1729 du Conseil de l'Europe de 2010, et à notre *Guide des principes directeurs pour une législation de l'alerte* (2009) (10).

Au fil de ces 50 années, les définitions de l'alerte éthique (ou whistleblowing), extension de la liberté d'expression, évoluent, suite aux crises financières, sanitaires, environnementales, passant du signalement de fraudes comptables à celui de « risque pour autrui », au concept de « signalement dans l'intérêt général ». Parallèlement, le droit d'alerte, son encadrement, issu du droit du travail et du secteur public, traversant législations internationales et nationales, se voit à mesure saisi par les droits de l'homme, dans la double élaboration d'un statut international et européen du droit d'alerte. Du signalement des violations de la loi à celui de violations des droits de l'homme, de l'évidence à la complexité juridique, le droit d'alerte, dont le socle est le signalement dans l'intérêt général, oscille ainsi entre droit du travail / défense de l'Etat de droit et droit à la liberté d'expression / conscience éthique. Si le premier traité international ratifié par la France en la matière est la **Convention sur le licenciement** de l'ONU-OIT de 1982 (11), qui interdit le licenciement d'un salarié ayant alerté sur des faits illégaux commis par son employeur, le Conseil de l'Europe, dans la **Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres** du 30 avril 2014 (12), définit quant à lui le lanceur d'alerte comme « **toute personne qui fait des signalements ou révèle des informations concernant des menaces ou un préjudice pour l'intérêt général, dans le contexte de sa relation de travail, qu'elle soit dans le secteur public ou dans le secteur privé** ». (Vous connaissez la seule définition française, donnée par la loi Blandin de 2013, qui restreint le signalement au « risque grave pour la santé publique et l'environnement »). Dans sa recommandation préparant une convention-

cadre entre les Etats, le Conseil de l'Europe note que le droit d'alerte pourra être élargi au droit des consommateurs et aux *class actions*.

A mesure de la lente émergence des législations internationales de l'alerte, en des sociétés minées par la défiance, ce droit s'établit (ou redevient) un droit fondamental, pierre de touche de la citoyenneté. En un monde dont l'économie numérique, préemptée par l'infrastructure d'Internet, menace les libertés individuelles. Un monde, dont la complexité met en difficulté représentativité et contrôle démocratiques. Un monde où le creusement des inégalités induit le questionnement de l'exercice du pouvoir (13). Gardien de la loi et du droit, « résistant éthique » ou vigie citoyenne, à l'échelle d'une mondialisation où gouvernements, classes moyennes et quatrième pouvoir s'effritent alors que tarde une refondation du bien commun, le lanceur d'alerte, dernier rempart lorsque les contrôles sont défaillants, pourrait désormais bénéficier d'un statut, d'une protection voire d'une immunité internationale.

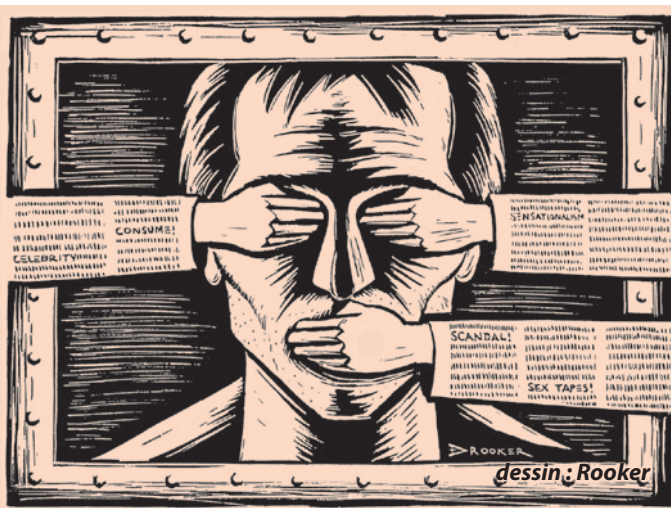
Au niveau européen et suite notamment aux affaires Snowden, Swissleaks et Luxleaks, 2015 s'est ainsi avérée une année charnière avec les combats de la société civile autour de la Directive sur le secret des affaires - tendant à faire du secret la règle et des libertés une exception, le rapport et la Résolution 2060 du Conseil de l'Europe sur la surveillance de masse et la protection à accorder aux personnels des services de sûreté et de renseignement, ou la double demande par le Conseil de l'Europe d'une convention multilatérale contraignante et par le Parlement européen d'une Directive sur la protection globale des lanceurs d'alerte (14). Dans la lignée des travaux menés depuis 2009 par le Conseil de l'Europe ou Transparency International, ce projet de directive, initié par l'intergroupe parlementaire « Intégrité », a été relancé par le Parlement - avec un calendrier (juin 2016) soumis à la Commission européenne, et trois résolutions consécutives (15) prévoyant notamment la création d'un fonds paneuropéen en soutien aux lanceurs d'alerte et la création d'une agence européenne de l'alerte. Les Verts viennent ainsi d'achever une première ébauche de Directive, présentée ce 4 Mai 2016. Aiguillon d'un nouveau journalisme d'investigation en réseau, de nouvelles formes de résistance et de combats collectifs, contrepoint d'une dérégulation généralisée, le lanceur d'alerte conquiert au prix du sang droit de cité.

Aujourd'hui plus de 60 pays dans le monde sont dotés d'un droit d'alerte, une dizaine au travers d'une grande loi globale, robuste et claire (Royaume Uni, Afrique du Sud, Nouvelle Zélande, Japon, Ghana, Ouganda, Jamaïque, Malte, Hongrie, Corée, Irlande et Serbie), une cinquantaine au travers de lois sectorielles - avec l'insécurité juridique, mais la prospérité des avocats y afférentes. Les Etats-Unis, au fil de scandales et convulsions politiques (Watergate, Challenger, Enron etc.) se sont ainsi dotés d'un millefeuille de statuts segmentaires : fédéraux, étatiques et professionnels; la France vient

d'emprunter cette même voie, avec huit lois lacunaires de 2007 à 2016 (16) - essentiellement suite aux affaires du Mediator et Cahuzac. Nous avons donc désormais une profondeur de champ suffisante pour analyser succès et échecs de ces législations, pratiques culturelles mais aussi typologies des lanceurs d'alerte afférentes, et notamment le choix que l'Europe a fait depuis 25 ans d'un modèle différent du cadre américain. Soit un choix de société.

Revenons pour conclure à la législation britannique, à l'origine du cadre européen. Suite aux drames des années 90 et après 5 années de travaux du Parlement, des Universités, syndicats et ONG, le Royaume Uni adoptait en 1998 une loi globale protégeant les lanceurs d'alerte des secteurs publics, privés et associatifs, le *Public Interest Disclosure Act*, toujours considérée comme la plus équilibrée au monde. Outre un signalement gradué par paliers, elle offre

à la fois une protection en amont - avec un référé conservatoire d'emploi jusqu'au procès, et en aval - avec un dédommagement intégral de la perte de revenus et de la souffrance morale (sans plafond). Soit un double



mécanisme de prévention et réparation, mais *ni rétrocession ni récompense*. En 2013, cette loi était amendée en recentrant la définition du signalement sur le concept d'intérêt général et ajoutant une protection, avec sanctions pénales, contre les représailles de tierces parties. D'autres législations, globales ou partielles, s'en sont inspirées, notamment en Europe, l'Irlande et la Serbie étant les deux derniers pays à avoir repris en 2014 son architecture et sa philosophie - avec un élargissement du champ matériel et personnel, immunité civile, incrimination pour l'auteur des représailles pour l'Irlande. La Serbie est le premier pays à avoir ajouté aux signalements protégés la violation des droits de l'homme. Le caractère désintéressé du lanceur d'alerte (« no personal gain »), qui fait un signalement dans l'intérêt général, est le socle des législations européennes, comme de la jurisprudence de la CEDH. Toutes visent à la prévention et réparation, à la responsabilisation et la médiation.

Si la protection des lanceurs d'alerte, symboles et symptômes de la crise profonde de régime et de civilisation (17) que nous traversons, est essentielle, nous ne pourrions faire l'économie de repenser collectivement ses causes. « *Nos régimes peuvent être dits démocratiques, mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement* », comme le note Pierre Rosanvallon.

(1) Polybe est notamment le théoricien de l'anacylose des régimes politiques.

(2) Plutarque, *Vie de Dion*, V : « La conversation s'étant donc engagée entre eux, le fond de la discussion porta sur la vertu, mais surtout sur le courage. Platon montra que les tyrans n'étaient rien moins que courageux ; puis, s'écartant de ce sujet, il s'étendit sur la justice et fit voir que la vie des justes était bienheureuse, et celle des injustes, malheureuse. [...] A la fin, au comble de la colère et de l'exaspération, [le tyran] lui

demanda : « Qu'es-tu donc venu faire en Sicile ? » — « Chercher un homme de bien ! » répondit Platon.

(3) Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres*, Cours au Collège de France, 1982-1983, tomes 1 et 2, EHESS, éd. Seuil / Gallimard, 2008.

(4) Le statut de Raguse (1272) constitue la source juridique fondamentale de la République de Dubrovnik jusqu'à sa chute en 1808.

(5) Stephen Martin Kohn, *The Whistleblowers's Handbook* (2011), Lyons Press Guilford, p.199. Les marins signalent notamment des cas de tortures sur des prisonniers britanniques. En mémoire de cette résolution, le 30 Juillet est la journée Nationale du Lanceur d'Alerte aux USA.

(6) Poursuivie aux Etats-Unis sur le fondement du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) pour versements de pots-de-vin (2000-2010) dans le but d'obtenir des contrats, Alstom conclut le 22/12/14 un accord amiable de 772,29 millions de dollars avec le département américain de la Justice (DOJ).

(7) Nicole Marie Meyer, « *Le droit d'alerte en perspective : 50 années de débats dans le monde* », in « *Dossier Les lanceurs d'alerte en droit public* », revue AJDA/Dalloz, novembre 2014.

(8) R. Nader, *Petkas and Blackwell, Whistleblowing* (1972) : *whistleblowing is « an act of a man or woman who, believing that the public interest overrides the interest of the organization he serves, blows the whistle that the organization is in corrupt, illegal, fraudulent or harmful activity ».*

(9) R. G. Vaughn, *The Successes and Failures of Whistleblower Laws*, Ed. Edward Elgar (UK-USA), 2012.

(10) Transparency International, *International Principles for Whistleblower Legislation*, Secrétariat International, Berlin, 2009.

(11) Voir notre *Guide pratique à l'usage du lanceur d'alerte français*, Transparency International France, juillet 2014. Voir également notre base juridique en ligne.

(12) CONSEIL DE L'EUROPE (2014), « *Recommandation CM/Rec (2014)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des lanceurs d'alerte* », 30 avril 2014, réponse à la recommandation 1916 (2010).

(13) Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Le Seuil, Paris, 2015.

(14) L'ONG anti-mafia Libera International, à l'origine de la campagne 2014 « *Restarting the future* », a appelé à une directive européenne pour la défense des lanceurs d'alerte et à la création d'une Agence de l'alerte (anti-corruption). Les parlementaires élus signataires de cette pétition ont formé l'intergroupe Intégrité, Transparence, Anti-Corruption et Crime Organisé (ITCO).

(15) Rapport de P. Omtzigt du 23/06/15 (APCE). Résolutions du Parlement européen du 29/10/15 sur la surveillance électronique de masse, du 25/11/15 sur les rescrits fiscaux, du 16/12/15 sur l'impôt sur les sociétés.

(16) Les signalements protégés en France sont : les faits de corruption pour le secteur privé (2007), la sécurité sanitaire du médicament (2011), les risques graves pour la santé et la sécurité (2013), les conflits d'intérêts liés à 9 000 élus et hauts fonctionnaires (2013), les crimes et délits pour les secteurs public et privé (2013), les infractions pénales pour les personnels des services de renseignement (2015), les conflits d'intérêts pour le service public (2016). Voir l'étude du Conseil d'Etat (13 Avril 2016), sur le dispositif français et ses lacunes.

(17) Philippe Jaccottet « *J'ai cette crainte que le pouvoir de l'argent, proliférant comme une peste, ne pourrisse tout ce qui est de l'humain jusqu'aux racines.* ».



Ils et elles ont parlé... Toutes et tous ont refusé de se taire. Dénoncés par certains comme des affabulateurs, des délateurs, ou alors citoyens engagés soucieux de justice pour d'autres, ils se sont opposés aux institutions, ministères, lobbies, multinationales... signalant corruption, marchés truqués, fraude fiscale, atteinte aux droits, à l'environnement... Pour beaucoup, la carrière fut brisée. Ils ont tous payé cher. Quelques-uns furent honorés. Quelques lanceurs d'alerte... liste loin d'être exhaustive.

Masazumi Harada : en 1961 ce médecin découvre la situation tragique des victimes de la maladie qui frappe depuis cinq ans la ville de Minamata au Japon : l'usine chimique Chisso rejette dans la mer du mercure contaminant les poissons dont se nourrissent les pêcheurs. Déni, simulacre de prévention de l'usine (filtre factice)... Il dénoncera les médecins qui ne font « que » soigner et s'engagera en justice auprès des victimes, ensuite dans le monde auprès d'autres populations menacées des mêmes maux.

Pierre Pézerat : il était chercheur toxicologue. Seul contre une foule de scientifiques, il s'était attaqué à l'amiante. Il disait déjà les milliers de morts par an. Plus récemment, il dénonçait le rôle de l'aluminium dans la maladie d'Alzheimer.

Katharine Gun : traductrice du service de renseignement électronique du Royaume-Uni, elle découvre en 2003 un mail de la NSA recommandant de trouver un moyen d'outrepasser le conseil de sécurité de l'ONU afin de permettre aux États-Unis d'envahir « légalement » l'Irak de Saddam Hussein, induisant également une action d'espionnage de l'agence américaine à l'encontre de l'ONU. Elle est arrêtée, fait l'objet d'un procès. Les poursuites seront finalement abandonnées...

Alexandre Nikitine : ex-commandant de sous-marin nucléaire russe, il tente, ayant quitté la Marine, d'avertir sur le risque environnemental lié aux sous-marins nucléaires déclassés sur la ville de Mourmansk. Le FSB (suite du KGB) l'arrête, l'emprisonne pour trahison et divulgation de secrets d'État. Finalement acquitté après des années de procès, il risquait la peine de mort.

Hervé Falciani : informaticien, il a livré des informations provenant de la banque HSBC sur plus de 130 000 comptes bancaires d'évadés fiscaux en Suisse. Il travaillait à la filiale suisse de la banque.

André Cicolella : chimiste-toxicologue, il est pour beaucoup dans l'interdiction de substances nocives pour la santé : interdiction du bisphénol A dans les biberons puis dans les contenants alimentaires et du perchloréthylène dans les pressings. Il travaillait à l'Institut national de recherche et de sécurité qui rompit son contrat pour « faute grave ».

Yasmine Motarjemi : ex-cadre chargée de la sécurité alimentaire chez Nestlé, elle dénonce des pratiques immorales et la gestion défailante de la sécurité sanitaire des produits de son entreprise. Stigmatisée, en 2011 elle porte plainte contre la multinationale pour harcèlement moral.

Irène Frachon : pneumologue, dénonce le scandale du Mediator (Servier). Une longue étude épidémiologique confirme ses inquiétudes ; l'affaire n'est révélée qu'un an plus tard, quand la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs dévoile le chiffre d'au moins 500 morts.

Christian Marescaux : neurologue

chargé d'accueillir les patients victimes d'AVC et responsable de l'unité neurovasculaire de l'hôpital de Strasbourg. Il constate que pour les examens réalisés par IRM, la clientèle privée des médecins de l'établissement passe avant les patients des urgences. Pour l'avoir médiatisé en 2013, il est poursuivi par l'hôpital pour diffamation. La plainte est jugée irrecevable. Il travaille toujours à l'hôpital mais sans aucune responsabilité et dénonce harcèlements et tentatives d'intimidation.

Christoph Meili : en 1997 il travaille comme agent de sécurité à l'UBS à Zurich. Il découvre dans la salle de destruction de documents que l'UBS détruit des documents bancaires de la période 1945 - 1965, et suppose que certains concernent des comptes ayant appartenu à des clients juifs tués dans l'Holocauste. Il découvre aussi des documents de la Reichsbank listant comptes et titres de propriété à Berlin, confisqués par le régime nazi, et placés sur des comptes suisses. Il ramène des documents chez lui, les remet à une organisation juive qui contacte la police puis la presse. Les autorités suisses émettent un mandat d'arrêt pour infraction à la loi sur le secret bancaire. Il fuit aux USA et obtient l'asile politique.

Harrie Timmerman : criminologue néerlandais, est connu à propos du meurtre du parc Schiedam. Expert en criminologie comportementale détaché auprès de la police de Groningue, il enquête sur le meurtre et découvre que des traces ADN innocentent la personne condamnée pour ce crime ; il essaye sans résultat de dénoncer cette injustice en interne, avant d'alerter la presse. Suite à une interview en direct à la radio en 2005, la police de Groningue met fin à son contrat.

Véronique Lapidès : elle observe un nombre élevé de cancers chez les enfants de l'école maternelle Franklin Roosevelt bâtie à Vincennes sur une partie du site de l'ex usine chimique Kodak. En 2006, pour avoir distribué un tract aux côtés de salariés refusant de s'installer sur un site pollué, elle fait l'objet d'une plainte en diffamation de la part du maire de Vincennes. 2008 : le maire est débouté par le tribunal de Créteil.

Jean-Luc Touly : salarié chez Vivendi, il révèle les pratiques en vigueur en France et dans le monde par les multinationales de l'eau pour s'approprier les marchés publics et s'arroger les aides internationales. Il a fait face à plusieurs procès.

Mark Felt : agent du FBI, il informe les deux journalistes de Washington Post sur ce qui deviendra « le Watergate » poussant Nixon à la démission.

Daniel Ellsberg : analyste employé par la RAND Corporation en 1971, il donne à la presse 7000 pages d'un rapport gouvernemental secret sur la guerre du Vietnam et les dessous des politiques militaires des États-Unis de 1945 à 1967. Prix Nobel alternatif en 2008.

Stéphanie Gibaud : ex-responsable de communication chez UBS, elle découvre en 2008 que la banque l'utilise pour appâter de riches clients et orienter leurs avoirs vers la Suisse. Organiser de somptueuses réceptions permet de démarcher de potentiels fraudeurs fiscaux. Elle devient ainsi le maillon clé d'une vaste chaîne d'évasion fiscale, détenant de nombreux listings. La hiérarchie lui demande de détruire une partie de son disque dur. Puis la placardise, l'humilie, l'attaque bien sûr en justice pour la faire craquer. Près de dix ans après, elle n'a pas retrouvé d'emploi et est en fin de droits. UBS a été mise en examen en France et en Suisse.

de Cimarron City (EU), demande une enquête sur les mesures de sécurité appliquées dans l'usine et affirme que la société falsifie ses registres et fabrique des éléments de combustible défectueux. Sa mort mystérieuse fait l'objet d'un procès contre la compagnie chimique. Entre 1970 et 1975, il y eut 574 cas de contamination constatés à l'usine.

Anne-Marie Casteret : médecin, dès 1985 elle dénonce seule le scandale du sang contaminé et démontre que le directeur général du CNTS, le docteur Garreta a laissé écouler des lots de sang alors qu'il les savait contaminés.

Pierre Meneton : chercheur spécialiste des maladies cardio-vasculaires, il est poursuivi en justice en 2008 pour avoir dénoncé le poids des lobbies dans la santé. On consomme 10 g de sel par jour en moyenne. Trop. Les Salines de France lui reprochent d'avoir dit que « le lobby des producteurs de sel et du secteur agroalimentaire industriel est très actif. Il désinforme les professionnels de la santé et les médias ». Le tribunal lui donne raison.

Raymond Avrillier : militant écologiste, il provoque la mise en examen en 1994 d'Alain Carignon, maire de Grenoble, pour corruption. Plus récemment, il révèle l'affaire des sondages de l'Élysée sous la présidence de Sarkozy.

Julian Assange : informaticien, cybermilitant, fondateur de WikiLeaks. Des millions de documents relatifs à des scandales de corruption, d'espionnage, de violations de droits de l'homme concernant le monde entier sont publiés sur le site internet depuis sa création. Il est toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt international lancé par la Suède.

Erin Brockovich : elle réussit, sans formation en droit, à se faire embaucher dans un cabinet d'avocat et découvre des causes probables de pollution - cachée - par le chrome Hexavalent dans les eaux potables en Californie en 1993. Elle obtient de la société Pacific Gas and Electric Company un dédommagement de 333 millions de dollars pour les centaines de victimes.

Edward Joseph Snowden : ex informaticien de la CIA et de la NSA, il révèle le mécanisme de plusieurs gigantesques programmes de surveillance aux EU et en Grande-Bretagne (téléphone, internet...). Il est inculpé en 2013 par les autorités américaines : vol, espionnage... Il a obtenu un droit de résidence en Russie.

Christian Vélot : chercheur (lire page 4)

Christophe Bassons : cycliste professionnel, et membre de l'équipe Festina (bien qu'absent du Tour) quand le scandale du dopage lié au groupe éclate en 1998, il est reconnu qu'il ne se dope pas et prend des positions très fermes contre le dopage. Un an plus tard, harcelé, il abandonne le Tour subissant la pression du peloton qui ne

supporte pas son combat anti-dopage.

Denis Robert : journaliste, c'est lui qui a mis à jour la célèbre affaire Clearstream. Dix ans plus tard et après une soixantaine de procédures judiciaires contre lui en France, au Luxembourg et en Belgique, il est blanchi par la Cour de Cassation de sa condamnation pour deux ouvrages et un documentaire. (lire page 7)

Nicole Marie Meyer : diplomate au Quai d'Orsay, elle découvre de graves dysfonctionnements de comptabilité et de gestion du personnel, des faux et usages de faux et abus de biens sociaux. Mais elle en savait trop. La divulgation des malversations au sein du ministère lui a valu d'être évincée du Quai d'Orsay. Après des années d'acharnement, elle a remporté son procès contre l'État et poursuit son combat en créant Transparency International, ONG œuvrant pour la protection des lanceurs d'alerte. (lire page 1)

Philippe Pichon : commandant, il est expulsé de la police en 2009, dénonçant le Stic, un fichier de police « liberticide ». Il continue alors son combat rejoint par la Cnil. Il est condamné à 1500 euros d'amende avec sursis. Mais la phrase qui justifie cette clémence pourrait faire date à l'heure où l'on s'interroge sur la protection juridique des lanceurs d'alerte : « Le tribunal ne peut que constater que les faits qui lui sont reprochés sont partiellement motivés par les convictions d'intérêt public. »

Jacques Poirier : en 1996, il est responsable chez Aventis de la sécurité biologique des médicaments et notamment de l'héparine qui vient de Chine, où les contrôles sont inexistantes et les fabricants n'ont même pas le statut de laboratoires pharmaceutiques. Licencié en 2003 pour son refus de cautionner l'achat des produits douteux, il obtient gain de cause au tribunal.

Antoine Deltour : employé du cabinet d'audit PricewaterhouseCooper, il est poursuivi pour avoir livré à la presse des documents révélant des accords entre le fisc luxembourgeois et certaines multinationales leur permettant d'échapper quasiment à l'impôt. Au moment de l'impression du journal il comparait devant la justice luxembourgeoise.

Philippe Rudyard-Bessis : Dentiste et avocat. L'Ordre des chirurgiens-dentistes le radie pour un « délit de presse » après publication d'articles dans un journal professionnel dénonçant l'opacité des comptes de l'Ordre. L'avocat comprend aussi que les praticiens condamnés par la juridiction disciplinaire doivent payer des frais de justice allant de 200 à 3 000 euros. « Ces sommes récoltées par le conseil de l'Ordre servent à rémunérer les juges, alors qu'il n'est pas possible en France qu'un juge soit directement rémunéré par le justiciable qu'il condamne, explique-t-il. Seule la Chine fait payer au condamné à mort la balle qui sert à le tuer. »

... et beaucoup d'autres...



dessin : Miss Lilou

Gerrit de Wit : policier néerlandais, à la fin des années 1990, il dénonce fraudes et corruption au ministère du logement dont il dépend. Le ministre du logement le félicite et lui accorde un avancement. Puis la direction administrative lance contre lui une procédure de licenciement qui durera des années.

Bradley/Chelsea Manning : reconnu(e) coupable d'espionnage pour avoir transmis à WikiLeaks 700 000 documents confidentiels de l'armée américaine dont des rapports en Afghanistan et Irak, et les câbles diplomatiques américains, le soldat de deuxième classe Manning est condamné à 35 ans de prison en 2013.

Frank Serpico : policier de la ville de New York, il dénonce en 1970 la corruption qui règne au sein de ce corps. Démissionne en 1972 et est décoré pour « héroïsme ».

Jeffrey Wigand : responsable de la recherche chez le fabricant de cigarettes américain Brown et Williamson, licencié en 1993 car il alerte sur la coumarine, additif au tabac, cancérigène spécifique des poumons chez les souris et les rats de labos. Le gouvernement avait pourtant contraint l'industrie du tabac à retirer cette substance de toutes les cigarettes.

Karen Silkwood : travaille dans l'usine de production de plutonium



PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE ET DÉONTOLOGIE DE L'EXPERTISE : DEUX FACES D'UNE MÊME PIÈCE

Encore totalement méconnu il y a quelques années, le terme « lanceurs d'alerte », que nous devons à deux sociologues – Francis Chateauraynaud et Didier Torny (1) –, est désormais passé dans le langage commun. Il s'agit en quelque sorte de la traduction du terme anglophone « *Whistleblowers* », « *Ceux qui sifflent* ».

Ce terme désigne tout individu –

veloppement sont pilotés de plus en plus largement par des intérêts industriels à court terme nécessitant des retours sur investissements rapides. Cette politique – qui est le résultat de la déresponsabilisation progressive, depuis plusieurs décennies, des gouvernements successifs en matière de financement de la recherche publique – conduit inévitablement à de

Mais pour être réellement efficace, un tel dispositif juridique doit se replacer dans un contexte de loi réformant le système de l'expertise et reposant sur le principe de précaution. Quelle voie pour faire remonter l'information ? Quels critères de recevabilité ? Quelles instances pour gérer ce type de dossiers ? La définition des « bonnes pratiques » de l'expertise doit également y figurer : déclaration d'intérêt, autonomie par rapport aux pouvoirs politiques et économiques, procédure contradictoire et pluralisme, expression des avis minoritaires, transparence des avis et délibérations etc. En effet, les études sont souvent portées par des groupes d'experts mandatés et financés en partie par les entrepreneurs eux-mêmes, y compris au sein des institutions de recherche. Dès lors, il est légitime de se poser la question de l'indépendance de l'expertise et de noter l'absence de procédures contradictoires dans ce système. Des exemples récents comme l'expertise de l'AFSSET sur les champs électromagnétiques, de l'INSERM sur les éthers de glycol, de l'AFSSAPS sur le Médiator, de l'AFSSA sur le bisphénol A, ou encore le rapport commun des Académies de Médecine et des Sciences niant tout lien entre cancer et environnement ont montré la nécessité d'établir une déontologie de l'expertise.

Les discussions au sein des groupes de travail du Grenelle ont révélé un intérêt certain, y compris de la part des syndicats, pour une loi de protection de l'alerte et de l'expertise, avec la création d'une Haute Autorité, qui soit une sorte de CNIL de l'alerte et de l'expertise. Seul le MEDEF a élevé des objections, au motif qu'il serait difficile de distinguer les alertes réelles des

d'informer le public en matière de santé et d'environnement, et de protéger les lanceurs d'alerte. Mais dans les lois qui ont suivi, ces engagements du Grenelle ont fait l'objet d'un enterrement de première classe. Dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite loi Grenelle 1), il est seulement mentionné (art.52) l'engagement du gouvernement à présenter au Parlement un rapport – au plus tard un an après la promulgation de la loi en question, soit août 2010 – sur l'opportunité de créer une instance propre à assurer la protection de l'alerte et de l'expertise afin de garantir la transparence, la méthodologie et la déontologie des expertises. Point mort malgré le retentissement médiatique de certaines « affaires », comme celles du Médiateur ou du Bisphénol A par exemple...

En 2013 la Fondation Sciences Citoyennes, pour laquelle les questions de l'alerte et de l'expertise sont centrales, a travaillé à l'élaboration d'une proposition de loi – avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales – qui a été portée par Marie-Christine Blandin et plusieurs de ses collègues du groupe EELV. Une proposition de loi relative à la création d'une Haute Autorité de l'expertise scientifique et de l'alerte en matière de santé et d'environnement. Elle recommande la mise en place d'une loi de protection de l'alerte et de l'expertise articulée autour des trois aspects fondamentaux suivants : 1) poser les principes d'une expertise contradictoire et pluraliste, et de la déontologie de l'expertise publique; 2) pallier l'absence de dispositif juridique de protection des lanceurs d'alerte et poser les principes du traitement effectif des alertes environnementales ; 3) reconnaître et valoriser l'expertise citoyenne comme pilier de

l'ensemble des agences et instances d'expertise, de créer au sein de ces agences et instances un deuxième cercle de l'expertise composé de spécialistes des sciences économiques et sociales et de représentants des associations environnementales et de la santé, de soutenir la recherche publique dans des domaines scientifiques sous-développés pourtant essentiels à la qualité de l'expertise sanitaire et environnementale et de créer une Haute Autorité administrative indépendante de l'alerte et de l'expertise chargée de définir et de faire appliquer les principes de la déontologie de l'expertise et d'instruire les dossiers d'alerte.

Pour le second, il est nécessaire de définir un cadre de protection du lanceur d'alerte, et donc d'établir un cadre procédural de traitement des alertes rigoureux, formel et transversal aux instances existantes.

Le troisième point implique en amont de tout débat public et concertation officielle (notamment au sein de la CNDP (3)), de prévoir



Le coin des lanceurs d'alerte

souvent un scientifique mais il peut s'agir de tout autre citoyen – qui, dans le cadre de son activité professionnelle, voire associative, militante, etc., est confronté à un fait pouvant constituer un danger potentiel pour l'homme ou son environnement, et décide dès lors d'en informer la société civile et les pouvoirs publics. Le rôle du lanceur d'alerte n'est pas de démontrer (en ce sens, il n'est pas forcément expert) mais de mettre une question aux enjeux sanitaires ou environnementaux graves entre les mains des pouvoirs publics chargés de solutionner le problème.

L'absence actuelle, en France notamment, de dispositif juridique permettant une protection du lanceur d'alerte et un encadrement du traitement de l'alerte a une double conséquence. Premièrement, le temps que le risque en question soit publiquement reconnu et effectivement pris en compte, il est souvent trop tard. Deuxièmement, la santé et l'environnement touchant de nombreux secteurs économiques, le lanceur d'alerte – qui n'a donc d'autre solution que d'agir à titre individuel – se retrouve directement exposé à des représailles dans un système hiérarchique qui, généralement, ne le soutient pas car souvent subordonné à des intérêts financiers ou politiques. Les répercussions personnelles et professionnelles peuvent être graves : de pressions morales et matérielles jusqu'au licenciement (dans le privé) ou la « mise au placard » (dans le public).

Ce déficit juridique est d'autant plus tragique que la recherche et son dé-

veloppement sont pilotés de plus en plus largement par des intérêts industriels à court terme nécessitant des retours sur investissements rapides. Cette politique – qui est le résultat de la déresponsabilisation progressive, depuis plusieurs décennies, des gouvernements successifs en matière de financement de la recherche publique – conduit inévitablement à de graves dérives, et notamment à une carence et une opacité des évaluations sanitaire et environnementale; le temps que demandent ces évaluations n'étant pas compatible avec l'urgence des brevets et des profits, et la protection industrielle justifiant l'absence de communication des données brutes issues des analyses des risques. Dans un tel contexte, l'alerte et l'expertise prennent donc une place tout à fait primordiale.

Il est donc urgent que la France se dote dans son arsenal juridique d'un dispositif de protection des lanceurs d'alerte, à l'instar de pays comme les États-Unis et leur « *Whistleblower Protection Act* », ou comme la Grande-Bretagne (« *Public Interest Disclosure Act* »).

Il s'agit donc de définir un cadre de protection du lanceur d'alerte à

CHRISTIAN VÉLOT,
CHERCHEUR *

*Christian Vélot est biologiste, maître de conférences en génétique moléculaire à Paris-Sud et responsable de recherche à l'Institut de génétique et microbiologie d'Orsay. Il est membre de l'ENSSER (chercheurs européens engagés pour une responsabilité sociale et environnementale) qui promeut une recherche critique et indépendante des intérêts mercantiles et respectueuse des préoccupations sociétales. Il est également membre du conseil scientifique du Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie génétique. Il fait partie d'un des premiers scientifiques lanceur d'alerte sur les OGM.

travers une législation réformant le droit du travail et le droit d'expression et lui conférant le même statut que le salarié protégé. Les lanceurs d'alerte doivent avoir la possibilité de porter sur la place publique les hypothèses de dangers pour l'homme ou son environnement, sans être subordonnés aux clauses de secret industriel ou devoir de réserve et sans crainte d'éventuelles représailles ou poursuites judiciaires.

fausses alertes, et que la protection des « lanceurs d'alerte » serait une entrave au principe de subordination. Inscrite dans les conclusions du Grenelle de l'environnement, la recommandation d'une loi de protection de l'alerte et de déontologie de l'expertise a été reprise en 2008 dans le rapport d'étape des travaux de la Commission Lepage sur la gouvernance. Elle y détaillait 85 propositions, concernant notamment l'obligation

la démocratie écologique. (2)

Pour le premier aspect, il s'agit de définir et promouvoir des bonnes pratiques de l'expertise (déclaration d'intérêt, conditions de l'expertise pluraliste, autonomie par rapport aux pouvoirs politiques et économiques, procédures contradictoires, formalisation et traçabilité, expression des avis minoritaires, transparence des avis et délibérations), d'instaurer un droit de saisine associative pour

un fonds de financement de contre-expertise pouvant être sollicité par des associations ou des collectifs de citoyens : droit automatique d'accès à un « chèque-expertise » quand un seuil donné de signatures est atteint (seuil à définir selon l'ampleur locale ou nationale de l'enjeu). La Fondation Sciences Citoyennes propose d'instaurer un Fonds national de la recherche citoyenne équivalent à 5% du budget de la recherche publique des domaines concernant ou susceptibles d'affecter l'environnement ou la santé, afin de financer notamment des partenariats de recherche entre organisations citoyennes et laboratoires de recherche publics (recherche participative (4)).

L'importance d'un dispositif juridique protégeant l'alerte et encadrant l'expertise apparaît comme crucial à la fois au regard des enjeux majeurs de santé et environnement, mais aussi pour une meilleure prise en compte des avis et expertises contradictoires, composantes indissociables d'une démocratie forte.

Au-delà de la protection même de celles et ceux qui alertent, et de la prise en considération de l'alerte elle-même, il s'agit donc de santé



dessin : Ben Sanders/
National Accountant Magazine, Australie



publique, de qualité de l'environnement, et du droit des citoyens à être informés des risques potentiels qu'ils encourent individuellement ou collectivement.

(1) Dans « Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque », 2005

(2) Toutefois, en avril 2013, la loi dite loi Blandin, définit (art.1er): « toute personne physique ou morale a le droit de rendre publique ou de

diffuser de bonne foi une information concernant un fait, une donnée ou une action, dès lors que la méconnaissance de ce fait, de cette donnée ou de cette action lui paraît faire peser un risque grave sur la santé publique ou sur l'environnement.» (Ndlr)

(3) Commission nationale du débat public

(4) <http://sciencescitoyennes.org/rubrique/tiers-secteur-de-la-connaissance/recherche-participative/>

En 2015 dans le cadre de la « loi Macron », l'amendement portant sur le « secret des affaires », sorti par la porte en France, revient aujourd'hui au niveau européen... En janvier 2016, la commission juridique du Parlement européen a entériné une version ultime du texte mitonné depuis 2013. Le texte a été voté à l'unanimité moins les deux députés du groupe des Verts. Le « secret des affaires » n'a pas fini d'empoisonner la vie publique, car Bruxelles, une fois de plus a cédé au lobbying patronal. Journalistes et ONG sont inquiets des conséquences sur la liberté de la presse et craignent que la mesure n'empêche le travail des journalistes d'investigation et serve à poursuivre les « lanceurs d'alerte » qui dénoncent les pratiques de leurs entreprises. (Ndlr)

Ah ! S'ils pouvaient parler !

Les alertes ne sont pas toutes formulées avec des mots, les lanceurs d'alerte ne sont pas tous sur deux pattes. Des alertes sont lancées, mais on peut très bien ne pas les voir ni les entendre; notre mode de vie est tellement artificiel qu'on peut très bien passer à côté, se boucher les yeux et les oreilles (le nez aussi) avec de l'onguent moderniste, de la crème bureaucratique et des pommades technicistes. Notre environnement a beau nous sauter au visage, on campe sur nos

certitudes éculées et erratiques, immuables et criminelles. La terre est un lanceur d'alerte multiforme quand elle n'absorbe plus la pollution qu'on lui inflige, les destructions qu'on lui impose, les poisons qu'on lui injecte. L'eau n'est plus potable, que dénaturée par des traitements après souillures. L'air envahit les poumons de particules nocives. La faune et la flore connaissent des évolutions dont les impacts se retournent contre l'homme; des espèces connues sont menacées bouleversant

les écosystèmes, d'autres beaucoup moins connues se développent avec leur lot d'incertitudes. La terre et la mer se disputent les côtes; les riches grignotent encore plus les pauvres.

Mais nous avons une capacité étonnante à fermer les yeux et à considérer les lanceurs d'alerte comme des obstacles, alors qu'ils sont des tremplins pour demain.

YVES PROAL

Sur le toit des Atrides...

En 1943 Simone Weil voit se produire un « effondrement de civilisation » dont on pourrait voir aujourd'hui se renouveler le danger. Les causes n'ont pas été éradiquées après la guerre, on le voit trop bien à la suite des génocides et des déplacements de populations qui se sont succédés depuis.

Le système entier de la production

et de l'économie de marché entraînent sur tous les fronts une alerte généralisée.(catastrophe financière, technologique, climatique). Simone Weil se demande avec La Boetie dont elle fait sienne la démarche comment les peuples se soumettent à ce qui semble être pour eux une fatalité. En effet le système n'a même plus besoin de se justifier. Sa seule force est

de supprimer le langage des alternatives. La Boetie attribue la servitude volontaire....Simone Weil se demande comment le petit nombre réussit à juguler le grand, ce qui contredit les lois habituelles de la force.

FRANÇOISE VALON, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Les morts innocents*

L'eau a disparu de la Rancheria. Elle est l'unique rivière qui, il y a encore deux ans, coulait toute l'année dans la basse et moyenne Guajira, au nord de la Colombie.

L'eau a disparu, sauf dans les quelques villes de la péninsule : Riohacha la capitale régionale, Maicao à la frontière avec le Venezuela, Uribia e Manaure à la limite avec le désert. Elle arrive dans les communautés par camions citernes, livrée par les villes dont elles dépendent, dix mille litres une fois par mois. Un peu plus d'un litre par jour et par personne, alors que la consommation moyenne en France est de cent cinquante à deux cent litres par personne et par jour.

L'eau a disparu et les enfants Wayuu meurent de dénutrition.

Aujourd'hui 17 mars 2016 la pluie n'est pas venue depuis octobre 2014 : un an et demi. Les nuages courent dans le ciel mais ne s'arrêtent pas, ils vont plus loin au sud dans la Sierra Nevada de Santa Marta où les glaciers fondent à vue d'œil, la faute à El Nino et au réchauffement climatique.

La Guajira meure de soif, la végétation régresse, les puits et les mares sont à sec.

Les Wayuu vivent ici depuis plus de six cent ans. Leur culture est vivante, elle évolue et intègre les apports extérieurs, tels l'élevage, l'usage des armes à feu et la contrebande. Leur langue – le wayuunaiki – est enseignée avec l'espagnol dans toutes les écoles élémentaires des rancherias, elle est aujourd'hui écrite. Ils vivent traditionnellement de la pêche en mer, de l'élevage de chèvres et de brebis, d'un peu de vaches. A la saison des pluies ils cultivent les courges, le manioc, les melons. C'est alors la fête, la faim recule ! (1) La contrebande de produits vénézuéliens, surtout l'essence, est aussi source de revenu. Encore faut-il que la frontière ne soit pas fermée pour cause de conflit entre les deux pays, ce qui est le cas depuis maintenant huit mois et sur décision de l'actuel président Vénézuélien. Une décision aussi absurde que catastrophique : les Wayuu ont en temps normal la libre circulation puisque leur territoire ancestral s'étend sur les deux pays. Fermer la frontière c'est les réduire à encore plus de pauvreté et de dépendance. La longue période d'Etat providence s'est achevée avec la disparition de Morales. Si les grands cartels de la drogue ont été décimés par les armées des deux pays avec l'appui de la CIA, les « petits » sont aux mains des anciens paramilitaires ; ils tiennent les principaux centres de richesse de la région mais aussi d'une grande partie de la côte Caraïbe. La violence est toujours très présente : intimidations et assassinats de représentants indigènes et de syndicalistes, appropriations de terres et de l'eau. La guerre de l'eau : on en prive l'accès aux populations indigènes afin qu'elles quittent leurs territoires ancestraux et viennent remplir les bidonvilles

des grands centres urbains (Maracaibo, Barranquilla, Carthagène, Santa Marta...), réservoirs de travailleurs aux salaires de misère.

La basse et moyenne Guajira est riche en charbon. Il est exploité par Carbones del Cerrejon, coentreprise de trois multinationales minières, Glencore Xsastra (Suisse), BHP Billiton (Australie et Grande Bretagne) et Anglo American. El Cerrejon est l'une des plus grandes mines de charbon à ciel ouvert du monde. Sa production annuelle est de trente six millions de tonnes. Trois zones d'extraction sur une ligne qui suit la frontière avec le Venezuela, soit 400 km² de paysages dévastés sillonnés par des camions de 190 à 320 tonnes.



photo : Liliane Witran Bernhardt

Le sol est quotidiennement percé et fracturé au moyen de charges de dynamite, deux cent tonnes d'explosif chaque jour. Le nuage de poussières cache le soleil, se répand à des kilomètres alentours. El Cerrejon intègre à son usage exclusif une ligne de chemin de fer de cent cinquante kilomètres sur laquelle le charbon voyage jusqu'au port de Puerto Bolivar d'où partent les énormes navires.

« Un mégaprojet à tous les égards » (2). « Notre équipe est fière d'avoir trouvé des solutions de pointe pour engendrer des économies considérables pour le client ». Les clients ? L'Europe avec 50% d'importations (très largement l'Allemagne), puis les USA (37%) et enfin le Japon. Les campagnes d'information du consortium consacrées au Développement durable chantent l'engagement éthique et social, la protection de l'environnement, la défense des droits de l'homme... un monument de mensonges et de cynisme ! Aux énormes pollutions et contaminations causées par la mine s'ajoutent celles des convois ferroviaires quotidiens et du port : faune et flore disparaissent, tant sur terre qu'en mer, les récifs coralliens disparaissent, le poisson se fait plus rare. Donner du travail aux Wayuu ? Allons donc, les principaux emplois sont pour d'autres, les emplois les plus qualifiés pour des étrangers nord-américains, canadiens, européens.

En langue wayuunaiki Wüin est l'eau, Juya la pluie et Mma la terre. Wüin et Juya sont masculin, Mma féminin. Juya féconde Mma, voici

les trois principaux éléments, les principaux esprits autour desquels s'articulent tous les autres. La cosmogonie est riche et complexe, les rites et croyances sont chamaniques, la société est organisée en clans à structure familiale matrilineaire. Et même si les mythes et légendes s'oublient en partie, la terre, l'eau, la pluie, la peur de la faim et de la soif sont toujours d'une grande importance pour les Wayuu et leurs poètes et écrivains contemporains (3).

La rivière Rancheria voyait il y a encore trois ans son eau couler en permanence. Elle prend sa source dans la Sierra Nevada et traverse d'est en ouest la basse Guajira sur plus de cent cinquante kilomètres, avant de se jeter dans la mer Caraïbe à Riohacha. Elle fait l'objet d'une grande vénération, de multiples légendes et récits, de rencontres amoureuses, de jeux aquatiques. Aujourd'hui l'eau ne coule plus à partir de l'endroit où la rivière rencontre le vaste territoire de la mine. En août 2015 nous l'avons suivie, de la mine Cerrejon à la mer, sur une distance d'environ quatre-vingt dix kilomètres. Seules, ici ou là, demeurent quelques pauvres mares boueuses dans lesquelles des hommes s'évertuent à prendre à la main quelques rares poissons au bord de l'asphyxie. Les conséquences de cet assèchement ? Dévastatrices ! Et ce n'est pas tout : à cette disparition s'ajoutent la diminution et la contamination des nappes phréatiques. Le Consortium nie sa responsabilité. Mais alors, comment expliquer que les trois cratères correspondent très précisément à l'assèchement ? Surtout lorsqu'on sait que trente puits viennent en permanence pomper les nappes phréatiques pour alimenter le grand aqueduc de la mine.

En 2006, Cerrejon a eu pour projet de détourner le fleuve sur plusieurs kilomètres afin d'accéder aux riches réserves de charbon qui gisent sous le lit. Ce projet insensé a soulevé la colère des communautés Wayuu et des Goajiros. Aidés par des associations d'avocats et des journalistes (4), ils sont parvenus à mobiliser des forces sur toute la Colombie et à faire reculer Cerrejon, aidés aussi par la dévaluation du prix du charbon ; mais la menace est toujours là et il suffirait que les prix reviennent à la hausse...

CLAUDE BERNHARDT, CREAR ESCUELA / FAIRE ÉCOLE ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ FRANCE – GUAJIRA, COLOMBIE

(*) Titre du tract de revendications nationales distribué le 17 mars 2016 dans les rues de Riohacha.

(1) Sur la culture Wayuu lire le très beau livre de Michel Perrin, « Le chemin des indiens morts ».

(2) Le site du consortium: www.cerrejon.com/site

(3) Parmi ces derniers: Vito Apushana, Vicenta Siosi Pino, Esterilia Simanca Pushaina, Miguel Angel Lopez Hernandez.

(4) Gustavo Guillen et son film « El rio que se robaron » (La rivière qu'ils ont volée).

<http://faireecole-crearescuela.over-blog.com>



FAUCHEURS VOLONTAIRES

Les Faucheurs pour les nuls : la première action de fauchage d'un essai de colza OGM (Organisme Génétiquement Modifié) en champs remonte à 1997. Cette première action et les suivantes étaient alors menées essentiellement par la Confédération Paysanne. Après de très nombreuses neutralisations de parcelles d'essais... et plusieurs procès le syndicat paysan se trouve en position difficile. En 2003, à l'initiative de Jean-Baptiste Libouban, compagnon de l'Arche, sont créés les Faucheurs Volontaires. L'idée est que les citoyens, les consommateurs prennent le relais et s'engagent dans les actions d'opposition à l'introduction des PGM (Plantes Génétiquement Modifiées). Le collectif se structure autour d'une charte et d'une démarche : la désobéissance civile. Les acteurs agissent de jour et à visage découvert. Ils revendiquent publiquement l'action. A ce jour l'engagement des Faucheurs Volontaires a été signé par plus de 7000 citoyens.

Des moments clés ont conduit le collectif à adapter et diversifier les modes d'actions.

De 2008 et jusqu'à aujourd'hui : moratoire puis interdiction de culture de maïs OGM.

À partir de 2010 essais et cultures de plantes « OGM cachés ». Ce sont des tournesols et des colzas tolérants à des herbicides.

Depuis quelques mois, grandes manœuvres autour de la réglementation de plantes issues de **Nouvelles Techniques de Manipulation du Vivant (NTMV)**

Le collectif des Faucheurs Volontaires est toujours à la manœuvre sur les nombreux fronts encore et toujours ouverts : recherche, essais,

cultures, importations, étiquetage. Le repos des Faucheuses et Faucheurs est encore loin...

Et pendant les travaux... les procès continuent.

Lanceur d'alerte... kesako ?

L'expression « lanceur d'alerte » était peu utilisée dans les années 2000. Aujourd'hui avec les X-Leaks, les « panamas papers » et sans oublier les affaires autour des médicaments et autres, cette expression est devenue populaire. Jusqu'au sommet de l'état on évoque la protection des lanceurs d'alerte. Encore faudrait-il que la définition ne soit pas à géométrie variable et que les gouvernements ne repoussent pas sans cesse les dispositifs législatifs les protégeant.

Prenons comme définition celle donnée par la Fondation Sciences Citoyennes. Cette association définit le lanceur d'alerte comme un « Simple citoyen ou scientifique travaillant dans le domaine public ou privé, le lanceur d'alerte se trouve à un moment donné, confronté à un fait pouvant constituer un danger pour l'homme ou son environnement, et décide dès lors de porter ce fait au regard de la société civile et des pouvoirs publics. Malheureusement, le temps que le risque soit publiquement reconnu et s'il est effectivement pris en compte, il est souvent trop tard. Les conséquences pour le lanceur d'alerte, qui agit à titre individuel parce qu'il n'existe pas à l'heure actuelle en France de dispositif de traitement des alertes, peuvent être graves : du licenciement jusqu'à la « mise au placard », il se retrouve directement exposé aux représailles dans un système hiérarchique qui ne le soutient pas car souvent subordonné à des intérêts financiers ou politiques. »

Autrement dit, le lanceur d'alerte désigne une personne ou un **groupe** qui estime avoir découvert des éléments qu'il considère comme menaçants pour **l'homme, la société, l'économie ou l'environnement** et qui, de **manière désintéressée**, décide de les porter à la connaissance d'instances officielles, d'associations ou de médias, parfois contre l'avis de sa hiérarchie.

Les Faucheurs Volontaires... délinquants ou lanceurs d'alertes ?

Le collectif des Faucheuses et Faucheurs Volontaires d'OGM est un **groupe** singulier. En effet si chaque Faucheur et Faucheuse s'engage à titre individuel dans le mouvement par signatures de l'engagement, chacune des actions est décidée, organisée et assumée solidairement par le groupe.

Dans cette configuration, il s'agit bien d'un ensemble de citoyens qui constituent une entité « lanceur d'alerte ». D'ailleurs la justice n'aimant pas les groupes, avec nos avocats nous avons inventé la notion de comparants volontaires pour que chaque Faucheur présent sur une action puisse demander à être mis en examen et que non pas seulement quelques uns d'entre eux, désignés par le Procureur, comparassent devant le juge. Ça a rarement fonctionné mais quand même quelques victoires en première instance

et une définitive avec reconnaissance des comparants volontaires.

Comment alerter les citoyens quand le débat est confisqué ?

Dès 1997 puis 2003 pour les Faucheurs, le groupe s'est fédéré autour d'objectifs communs clairement identifiés : s'opposer à la culture et à la mise sur le marché de plantes génétiquement modifiées (quelle que soit la technique de modification), dire non au brevetage du vivant et dénoncer le déni de démocratie qui est d'imposer, poussée par les firmes semencières avec la complicité des gouvernements, aux consommateurs une technique et des produits qu'ils refusent à une très large majorité qui sera confirmée de sondage en sondage.

Il s'est vite avéré impossible d'avoir un débat ouvert, contradictoire et constructif avec les instances gouvernementales et encore moins avec les représentants des organismes voulant imposer rapidement les cultures OGM.

L'idée d'accéder aux prétoires des tribunaux pour avoir une caisse de résonance médiatique a germé dès les premières actions de neutralisation des essais. Les actions se sont multipliées, les procès aussi. Enfin la question des OGM a été mise sur la place publique... mais à quel prix !



En France, les entreprises pétrolières ne désarment pas et continuent à se positionner pour la recherche et l'exploitation de gaz et de pétrole de schiste.

Les résultats catastrophiques pour l'environnement de l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde sont maintenant bien connus : utilisation d'énormes quantités d'eau qui ne peut être dépolluée, contamination des nappes phréatiques souterraines et des cours d'eau, maladies touchant les riverains et les animaux, stérilisation des terres, émissions de méthane et de CO2, remontée d'éléments radioactifs, tremblements de terre, comme récemment en Oklahoma... (1)

Aussi, lorsque plusieurs permis exclusifs d'exploitation d'hydrocarbures (PERH) faisant appel à la méthode de la fracturation hydraulique ont été accordés dans le Gard et en Ardèche en mars 2010 par le ministre de l'Environnement d'alors, Jean-Louis Borloo, toute la région s'est mobilisée pour dire non. Suite à ces importantes manifestations, la loi interdisant la fracturation hydraulique a été votée le 13 juillet 2011.

Tout peut arriver

Pour autant, les projets de recherche et d'ex-

Gaz et pétrole de schiste, non merci !

ploitation des hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste, gaz de couche, sables bitumineux) nous menacent encore. La loi de 2011 interdit la fracturation hydraulique, mais pas la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels. Les industriels du gaz et du pétrole continuent à déposer des demandes de permis ; ils se positionnent et attendent après l'échéance électorale de 2017 une modification de la loi leur permettant d'utiliser la fracturation.

Plus de 50 permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux (dénomination figurant sur les permis) sont en cours, dont certains accordés depuis 2011 ; 130 demandes de permis sont en attente d'une réponse du ministère. Parmi ces permis ou ces demandes de permis, un grand nombre concernent en réalité la recherche d'hydrocarbures non conventionnels. En effet, le profil géologique des zones concernées permet d'envisager la présence et l'exploitation de gaz ou de pétrole de schiste dans la roche-mère (improprement appelée schiste). Dans ces mêmes zones, les concessions exploitées de gaz ou de pétrole conventionnels sont parfois presque épuisées et la fracturation hydraulique peut permettre d'optimiser l'extraction des « fonds » de puits.

Le lobbying des pétroliers

Les entreprises du gaz et du pétrole font pression depuis des années et mènent un intense lobbying auprès des élus en France et au Parlement européen.

Ils affirment que la fracturation est maintenant « propre » et qu'en France cela se passera mieux qu'aux Etats-Unis. Ils évoquent le remplacement de la fracturation hydraulique par la stimulation ou

le massage de la roche, par une fracturation électrique, à la mousse, à l'hexafluorure de propane... (ce qui n'a jamais été testé en production et ne réduit nullement les pollutions).

Ils promettent l'augmentation de l'autosuffisance énergétique, alors que les hydrocarbures extraits repartent dans les circuits internationaux.

Ils font miroiter des créations d'emploi et un redémarrage économique, alors que c'est tout le contraire qui se passera : perte des emplois de proximité, coût considérable de la dépollution pour la collectivité. D'autant que 90% des permis sont détenus ou demandés par des entreprises étrangères (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Australie, Suède...), qui viennent avec leurs propres salariés et repartent en laissant les dégâts environnementaux à notre charge... Par ailleurs, la « bulle » du GDS aux Etats-Unis est en train d'éclater. La guerre des prix fait des ravages car l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste coûte beaucoup plus cher que celle du gaz et du pétrole conventionnels ; la moitié des entreprises de du secteur est au bord de la faillite, dont le numéro 1, Chesapeake. (2)

Parallèlement, les entreprises pétitionnaires en France contre-attaquent sur le plan juridique, contestant devant les tribunaux administratifs les refus d'attribution ou de prolongation de permis.

La mobilisation continue

27% du territoire français est concerné par des permis et des demandes de permis (Ile-de-France, Nord, Est, Sud-Est, Sud-Ouest). Des dizaines de collectifs existent partout en France ; une coordination nationale permet d'échanger et d'organiser des actions communes. Dans le Gers, nous nous sommes constitués en Collectif 32 Non au gaz de

schiste, dans le cadre de l'association Bien Vivre dans le Gers.

L'actuelle ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, s'est engagée en février à ne plus signer aucun permis de recherche d'hydrocarbures. Nous attendons que cette annonce soit enfin suivie d'effet, et nous demandons le rejet de toutes les demandes de permis, de prolongation ou de mutation.

Il y a urgence, car les sociétés exploitantes sont dans une fuite en avant à court terme et cherchent sans cesse de nouveaux terrains de jeu pour extraire gaz et pétrole jusqu'à la dernière molécule. Ils se moquent du réchauffement climatique et de l'avenir de notre planète.

Au-delà de la mobilisation contre le gaz et le pétrole de schiste, nous ne voulons plus d'exploitation d'hydrocarbures, conventionnels ou non-conventionnels, ni ici, ni ailleurs. Nous ne voulons plus d'exploitation des énergies fossiles. Nous demandons que les investissements financent une réelle transition énergétique.

Continuons à nous mobiliser pour défendre nos territoires et notre environnement.

 SYLVIANE BAUDOIS,
PORTE-PAROLE DU COLLECTIF 32
NON AU GAZ DE SCHISTE

(1) « Gasland », le documentaire de Josh Fox, montre de manière très concrète la situation dans l'Est des Etats-Unis ; quant aux méthodes des pétroliers, elles sont dénoncées dans « Paradise Land », film de Gus Van Sant avec Matt Damon.

(2) « Le mirage du gaz de schiste », Thomas Porcher, éditions Max Milo.



DES... LANCEURS D'ALERTE ?

Alerte oui, mais à quel prix !

Depuis 1997, on peut comptabiliser environ une centaine d'audiences juridiques (première instance, appel, cassation, cour de justice européenne...) avec à la clé des condamnations à de la prison avec sursis, à des jours amendes, à des amendes et à de très gros dommages et intérêts.

Si le groupe est clairement constitué, ce sont bien des individus qui se retrouvent devant les juridictions. Ils sont issus de tous les milieux, de toutes conditions, de tout âge mais se retrouvent donc comme des délinquants devant la justice. La quasi-totalité de ces citoyens découvrent la justice côté prévenus puis condamnés le plus souvent. Les plaidoiries de nos avocats, les propos des témoins que nous faisons citer et les témoignages des prévenus conduisent à évacuer l'aspect délit (de toute façon les prévenus reconnaissent les faits) et à mettre en évidence l'état de nécessité, à montrer que ce n'est que l'application du principe de précaution et finalement conduire les juges à reconnaître une légitimité à une action illégale. Voilà ce que plaident depuis plus de dix ans les militants anti-OGM !

Si la charge financière a toujours été assumée par le collectif des Faucheurs grâce à l'incroyable soutien et solidarité financière de milliers de citoyens, le côté familial et/ou professionnel est plus difficile à prendre en charge collectivement. La force du groupe, la complicité et l'amitié entre tous ces citoyens fortement engagés a permis de limiter, dans la plupart des cas les difficultés.

Alors Fauteur = lanceur d'alerte ?
A quoi bon s'attarder ici sur l'adéquation entre

« fauteur » et « lanceur d'alerte » ! Regardons plutôt les résultats passés et surtout le présent et l'avenir.

Le collectif des Faucheuses et Fauteurs a alerté les citoyens sur les risques « OGM » avec plus ou moins de facilité, de rapidité et de prise de risque individuel. Tout ceci a été possible je le répète par la force du collectif, la confiance mutuelle et la solidarité de milliers de citoyens. Le résultat essentiel est le moratoire et la loi sur les interdictions de culture de maïs transgénique. Victoire obtenue par la synergie des travaux réalisés avec des associations environnementales et un syndicat agricole.

Maintenant parlons au présent : si le contexte a radicalement changé au fil des années, aujourd'hui les alertes sont à lancer sur la problématique des OGM cachés, des plantes issues des nouvelles techniques de manipulation du vivant (NTMV). Ce sont nos actions prioritaires... sans oublier les importations, l'étiquetage et les... plantes transgéniques !

Le collectif des Fauteurs « lanceur d'alerte » est toujours vivant et actif. Nous devons changer souvent de méthodes et de lieux pour nos actions. Elles sont moins visibles et moins médiatisées. La mise en lumière des nouveautés OGMiques bien cachées par les multinationales semencières nécessite parfois aussi plus d'ombres dans les actions !

Il y a toujours des procès en cours et à venir... tendez l'oreille... les prétoires vont une fois de plus résonner des propos de nos conseils, des témoins et des Fauteurs.

Conclusion hors fauteur

De l'importance du statut de lanceur d'alerte

Le statut de lanceur d'alerte doit être au plus vite juridiquement défini. Il est essentiel de protéger les citoyens qui prennent individuellement d'énormes risques. Comment ne pas penser en écrivant ces lignes à Stéphanie Gibaud qui a tout perdu après avoir dénoncé les agissements d'UBS. On pourrait citer bien d'autres lanceurs d'alertes en difficulté de part le monde sans oublier celles et ceux qui n'ont pas eu la chance ou la possibilité d'apparaître sur la scène internationale.

Pour finir le coup de gueule de **Denis Robert** qui sait de quoi il parle :

« J'ai vu « Cash Investigation » hier, me suis tapé les flashes des chaînes tout info et le « Grand Soir 3 », je regarde les titres dans les kiosques à journaux... « Panama papiers, l'onde de choc »... Comment vous dire? Comment vous dire ce que je ressens sans passer pour un cuistre ou un donneur de leçon? Quand même... Des panaméennes à Panama ?!!! Houlala. Des banques françaises avec des filiales dans les paradis fiscaux ?!!! Houlalalalala... Et Sapin (le ministre, il ressemble de plus en plus à Gorbachev, non?) qui vient s'émouvoir sur le sort des lanceurs d'alerte. Qu'est ce que tu as glandé mec depuis deux années qu'on t'explique que c'est grave? Qu'est ce que tu as fait pour Antoine Deltour? Pour Hervé Falciani? Pour Stéphanie Gibaud ? Et – au hasard et en passant – pour moi qui me suis tapé 63 procès pour dénoncer en gros la même chose (off shore, banques françaises avec filiales dans les paradis fiscaux, effacement des traces des transactions, etc) ? Rien mec. Pas bougé le petit doigt. Resté planqué dans ton ministère à user

de ta langue de baobab. Et la droite qui la ferme avec le souvenir précis de son petit roitelet – Sarkozy – qui nous avait juré craché que c'était fini les paradis fiscaux. Quel connard ! Quel immense connard, gargantuesque, goldmansacheste connard ! Et le FN – les poches pleines, les yeux vides – qui nous sort le grand air de la manip. Et Hollande qui fronce les sourcils, pire qu'une marionnette de South Park. Bientôt ce sera Juncker, vous verrez... Les journalistes – en tête ceux du Monde – découvrent la Lune. Les politiques nous enfument. Il y a quelque chose de lamentable dans cet embrasement. De réjouissant, quand on voit des types comme Balkany ou M^e Claude l'associé fraudeur de Sarkozy fuir les caméras... Mais quand même de lamentable. Pourquoi les journalistes ont-ils tant attendu? Pourquoi les politiques – Hollande en tête avec son foutu discours du Bourget – n'ont-ils pas bougé le petit doigt quand – tiens prenons celle-là – l'affaire LuxLeaks est sortie. Rien. Pas un soubresaut. Alors, bon. Ne vous étonnez pas si on est debout la nuit. On va bientôt venir vous chatouiller les doigts de pieds. On n'est pas pour les têtes à couper. Limite, le goudron et les plumes. Allez le téléphone sonne, c'est France Infos. Demain Grenoble, les mecs. Pour une conférence à 19h30. Si j'arrive à prendre mon train. Il y a Merkel et Hollande à deux pas de chez moi à Metz. Toutes les rues sont bloquées. C'est un peu comme Achille Zavatta et ses fauves. En moins rigolo. »

 **JACQUES DANDELLOT,**
FAUCHEUR VOLONTAIRE

DES NANOS DANS LES POUMONS (ON VOUS L'AVAIT BIEN DIT)

Les technocrates nous diront comme d'habitude que le risque zéro (alias dysfonctionnement, effet pervers, etc) n'existe pas. Nous vous disons qu'à partir du moment où l'on développe les nanotechnologies, on crée les pollutions et les accidents nanotechnologiques.

La revue médicale en ligne Ebiomedicine vient de publier un article intitulé « Des nanotubes de carbone anthropogènes trouvés dans les voies respiratoires d'enfants parisiens » (*Anthropogenic Carbon Nanotubes Found in the Airways of Parisian Children*).

Ayant étudié les poumons d'enfants parisiens asthmatiques, et trouvé des nanotubes de carbone dans tous les échantillons examinés, les neuf auteurs américains et français concluent : « Ces résultats suggèrent fortement que les humains d'aujourd'hui sont exposés de façon routinière aux nanotubes de carbone provenant de sources anthropogènes. »

À Paris, et sans doute dans toutes les villes, nous respirons des nanotubes de carbone issus de la pollution industrielle. C'est la moindre des choses, puisque ces nanoparticules infestent tous les écrans électroniques, les pneus, les cadres de vélo modernes et de multiples marchandises.

Rappel aux nouveaux venus : dès 2004, nous avons signalé les inquiétudes des toxicologues à propos des nanotubes de carbone, qui provoquent des effets semblables à ceux de l'amiante. À l'époque, les rats exposés à ces nanoparticules dans les labos de la Nasa, de la Rice University ou de l'industriel DuPont, et les lapins de chez L'Oréal ne faisaient pas de vieux os et présentaient, nous disait-on « des lésions atypiques ».

À l'époque, Louis Laurent et Jean-Claude Petit, du département de recherche sur l'état condensé,

les atomes et les molécules (Drecam) du Commissariat à l'énergie atomique, s'étaient fendus d'une « réflexion »

destinée à contrer les luddites, intitulée : « Nanotechnologies : nouvel Age d'or ou Apocalypse ? »

Mesurez la profondeur de la « réflexion » : « La structuration à l'échelle nanométrique est la règle depuis que l'Homme utilise des matériaux : le bois, les textiles naturels, les os, les roches, le ciment. De même la plupart des aliments que nous ingérons sont structurés à l'échelle moléculaire ! Les nanoparticules errantes ne nous sont pas non plus étrangères. Elles sont générées par la nature en centaines de millions de tonnes par an (embruns, volcanisme, poussières désertiques) mais aussi par l'industrie, par exemple le noir de carbone (production de 8 millions de tonnes par an) ou le dioxyde de titane (2 millions de tonnes par an) et la combustion (dizaines de millions de tonnes par an), en particulier celle qui a lieu dans les moteurs qu'ils soient diesel ou à essence. D'une certaine façon, tout processus de combustion est de la nanotechnologie ! (...) On ne peut donc diaboliser un produit sous prétexte qu'il est associé au préfixe « nano ». »

À l'époque, lorsque nous interpellions les technocrates lors de leurs conférences, ils répondaient avec un large sourire : « Mais les nanoparticules existent depuis la nuit des temps ! Elles sont

présentes dans les peintures des Mayas, les vitraux et dans les fumées de diesel, c'est vous dire s'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. » On cite de mémoire Jean-Louis Pautrat, le premier VRP des nanotechnologies envoyé par le CEA pour séduire les foules. Le physicien Pautrat, chargé de la communication de Minatec, nous traitait d'obscurantistes dans *Télérama*. Il n'a pas écrit la suite de son ouvrage de propagande « De

main le nanomonde ». Dommage. Le nanomonde, nous y sommes, et il ne dément aucune de nos alertes depuis plus d'une décennie.

En 2004, les chercheurs assénaient cet argument-massue : les nanoparticules ne sont pas plus dangereuses que les particules fines du diesel. Dans le même temps, en bons cyniques scientifiques, ils vantaient devant les autorités susceptibles de les subventionner l'intérêt des nanoparticules... pour limiter la pollution des moteurs diesel. Les marchands de mort de chez Rhodia (ex-Rhône Poulenc) faisaient ainsi de la retape devant le Sénat : « Vous introduisez dans le gas-oil des nanoparticules d'oxyde de cérium pour diviser par un facteur de 100 environ la production de suies et ce, pendant plus de 80 000 km. Peugeot développe cela avec nos produits. »

Non seulement le diesel tue plus de 40 000 personnes par an en France, mais on l'enrichit de na-

nonparticules dont les effets, révélés au compte-gouttes, sont tout aussi désastreux. Admirez le progrès : l'oxyde de cérium utilisé pour rendre « plus propre » la combustion du diesel attaque nos poumons tout autant que les nanotubes de carbone, selon deux études publiées en 2014 et le 1^{er} octobre 2015 : l'inhalation d'émissions de diesel additionné de nanoparticules d'oxyde de cérium induit des effets nuisibles. Les rats exposés développent entre autres des inflammations et des fibroses pulmonaires. Quelqu'un en a-t-il informé le Sénat ? Mais pas de panique, les nanoparticules existent depuis la nuit des temps.

Résumons. En octobre 2011, le CEA avouait que, conformément à ce que nous écrivions depuis dix ans, les nanoparticules de dioxyde de titane pouvaient provoquer des inflammations cérébro-vasculaires et perturber certaines fonctions cérébrales. Une aubaine pour Clinatex et la recherche en neurotechnologies, un vaste marché en expansion pour les dispositifs neuro-électroniques.

En octobre 2015, nous apprenons que les nanotubes de carbone, réputés pour leurs effets voisins de ceux de l'amiante, envahissent nos poumons. Une aubaine pour les nanotechnologues du rayon « Cancer », un vaste marché en expansion pour leurs futures molécules innovantes à base de nanoparticules et autres nanorobots tueurs de tumeurs.

En somme, rien de neuf sous le soleil de l'innovation.

 **PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE**

www.piecesetmaindoeuvre.com



Pub : marée noire sur matière grise



C'est enfoncer une porte ouverte que dire que la publicité est partout, qu'elle rampe, hypnotise, corrompt, ment, dégrade... Elle distord notre appréciation, dissout notre esprit critique, manipule nos enfants, infiltre notre quotidien, nos boîtes aux lettres, nos émissions télé. Elle contamine internet, s'incruste sur les vêtements, sacs, briquets... Dans la rue il faudrait se bander les yeux pour y échapper, dans les magasins se crever les tympans pour s'en protéger. Jusque dans l'ultime refuge qu'est notre domicile, nous subissons les intrusions des prospecteurs de tous types, humains ou robots.

Or, robots, c'est ce que la pub tente de faire de nous.

Robots à acheter, consommer, polluer, détruire, exploiter, épuiser.

Heureusement, chaque fois plus nombreux sont ceux qui, alertés, précocement sensibilisés, ayant dépassé un seuil, ou un mélange de tout ça, refusent l'asservissement et s'élèvent pour alerter et lutter.

Lutter pour Résister à l'Agression Publicitaire qui, sur tous les continents, est un pilier du conditionnement qui maintient un système à la fois injuste humainement et écologiquement insoutenable.

RAP est une association qui propose à chacun de faire sa part pour

endiguer cette agression publicitaire, car, pour citer Henry David Thoreau (1) : « *A man has not everything to do, but something* » ce qui peut être traduit par : « *Personne n'a la responsabilité de tout faire, mais chacun doit accomplir quelque chose* ».



photo : RAP

Nous dénonçons :

- la propagande Orwellienne qui s'approprie nos élans sincères pour nous précipiter sur des voies opposées. Si vous aimez vos enfants, venez au fast-food ! Si vous êtes écolos, achetez notre 4x4 !

- le gaspillage via l'impression de prospectus ou l'éclairage de pan-

neaux ; la diffusion de clichés ; l'usage d'arguments écologiques infondés.

Nous alertons sur l'impact de la publicité sur l'environnement (surproduction, incitation à des comportements non écologiques) et sur nous-mêmes (frustration, dégradation de l'image de soi...) et voulons obtenir :

- une limitation de la taille et du type de supports pour les publicités
- la mise en place d'un contrôle effectif (encadrement pour les produits polluants/énergivores ; création d'un organisme indépendant doté de vrais moyens pour contrôler et sanctionner les dérives).

- un changement de comportement des annonceurs et des publicitaires.

Comment agir ?

- Participer à des actions de lanceurs d'alerte : recouvrement de panneaux, interpellation du public, déversement de prospectus...

- Agir individuellement : apposer un autocollant sur sa boîte aux lettres ou ailleurs, installer un bloqueur de publicité sur internet...

- Légalement, en s'assurant du bon respect des règlements locaux de publicité, en interpellant les élus.

Arguments entendus pour justifier la pub... et notre opinion :

Allez vivre en Corée du Nord ou à Cuba ! Vous verrez ce qu'est une société

sans pub !

- La propagande existe dans ces pays et vante un système, autant que la publicité « capitaliste ». Intimer 600 fois par jour de consommer, c'est plus que vanter des produits, c'est instiller l'idée d'une société où surconsommation et obsolescence programmée sont souhaitables. Or la Terre a des limites que nous devons d'urgence éviter d'atteindre.

Vous n'avez rien de plus urgent à faire ? La faim dans le monde, le SIDA, la déforestation...

- Lutter pour la régulation de la publicité participe d'une lutte plus vaste contre l'impossible croissance perpétuelle prônée par la société de consommation.

- La publicité a un coût répercuté sur les prix. Nous payons les moyens de nous faire acheter un produit, beau paradoxe !

- Les externalités sont à la charge de la collectivité (donc du contribuable). Par exemple, les collectivités traitent les 31 kg annuels de publicité reçus par ménage.

- L'impact écologique est fort. Une publicité éclairée dans la rue consomme autant qu'un foyer de 4 personnes (hors chauffage).

La pub ne m'atteint pas.

- Elle doit bien toucher du monde pour que les annonceurs dépensent

tant : 30 milliards par an en France, 460€ par habitant.

- Si vous êtes imperméable, êtes-vous sûr que vos enfants le sont ?

Vous êtes contre la liberté d'expression !

- Nous sommes pour que les règles d'expression soient les mêmes pour tous (associations, partis politiques, entreprises). La liberté d'expression protège « la libre communication des pensées et des opinions », pas celle du prix du poulet en 4x3.

- Nous sommes pour la liberté d'expression comme pour celle de réception : que tout le monde puisse s'exprimer, avoir accès à l'information et puisse choisir de ne pas la recevoir.

Où nous rejoindre ?

Plus d'informations sur le site de l'association www.antipub.org

A Toulouse, vous pouvez également écrire à contact.toulouse@antipub.org

(1) philosophe, naturaliste et poète américain du XIX^{ème} siècle. Son essai « La Désobéissance Civile », a inspiré les actions collectives menées par Gandhi ou Martin Luther King.



Europacity, le projet de centre commercial qui fait débat : contribuez !



Le groupe Auchan et la famille Mulliez, récemment alliés au groupe chinois Wanda, comptent ouvrir un « pôle de loisirs, de commerces, de culture et d'hôtellerie » à horizon 2020-2025. Il serait situé au sud d'une vaste enclave agricole de 700 hectares, le Triangle de Gonesse, coïncé entre les aéroports de Roissy-CDG et du Bourget, au nord de Paris. Il faut croire que c'est plus simple de construire sur des terres agricoles extrêmement fertiles que sur une des nombreuses friches du territoire, comme celle de PSA. Pour accéder à ce site, on construirait spécialement une gare du métro du Grand Paris Express, au milieu des champs.

Avec EuropaCity, on n'irait plus au supermarché remplir son caddie, mais vivre une « expérience » pour « s'occuper dans la société du temps libre » et faire du « co-branding » en se sentant « consommateur » dans une « green culture ». Piste des neiges, parc aquatique, concerts en plein air, sous les avions, devraient permettre d'attirer le chaland.

Auchan a déployé tous ses moyens financiers et ses talents marketeux pour faire passer sa nouvelle lubie dans le cadre du **débat public** en cours. Mais ce projet, au-delà de toutes les problématiques territoriales qu'il soulève, pose clairement la question du projet de société et de développement que nous souhaitons.

La concurrence des métropoles

Ce projet s'inscrirait dans le Grand Paris, il caricature ainsi les travers de la métropolisation. En concurrence avec les « malls » (grands centres

commerciaux) internationaux, il vise à capter une population qui saute d'aéroport en aéroport sans se soucier de la fin du pétrole. Il est ainsi attendu 31 millions de visiteurs par an, c'est plus que la totalité des visiteurs des 300 parcs d'attractions français. Dans ce modèle de développement, le principe est « croît, évolue ou meurt », peu importe si les centres commerciaux se cannibalisent et si les centres villes se dégradent avec la disparition des commerces de proximité.

Le privé aménageur du territoire

Le préfet de Région et le gouvernement se font commerciaux du projet, faisant fi des principes élémentaires de démocratie. Pendant ce temps, Auchan, agitant ses billets par la fenêtre, se pose en aménageur. Il promet un quartier à vivre dans une zone survolée constamment par des flux aériens et interdite au logement. Dans des villes limitrophes où ne restent que les plus pauvres et relégués, il promet des emplois à une population abandonnée des pouvoirs publics, où à la fin du parcours scolaire, un an aura été perdu en absentéisme

des professeurs non remplacés. Rien de plus facile que de faire miroiter des emplois et de balancer des chiffres, ils ne sont jamais vérifiés a posteriori ni très étayés a priori, aucune étude n'a été réalisée à ce jour sur les destructions d'emplois inévitables. Et ainsi, ceux qui seront contre le projet, seront contre l'emploi.

La culture version Auchan

Côté culture, Immochan met en avant des débuts de partenariat avec des institutions ou des associations. Mais c'est derrière cet hypothétique

vernissage culturel qu'on trouve la seule « culture » lucrative pour Immochan et Wanda, qui copie le succès nocturne de Las Vegas aux Etats-Unis : une salle de concerts où 4 000 spectateurs assistent depuis des années aux shows de Céline Dion (prix des billets de 45 à 450 euros) et, pour attirer un public plus jeune, des boîtes de nuit.

Oubliée la COP 21 !

Pour rappel, le site retenu pour le projet EuropaCity est situé à moins de 2km du site du Bourget, là où s'est tenue la COP 21 en décembre



photo : Yann Guillotin

2015.

Mais tous les engagements sont bien oubliés : que ce soit en plein été ou au plus fort de l'hiver, il serait toujours possible de profiter d'une neige abondante ou de se prélasser au bord d'une plage tropicale. Mais, promis, l'éclairage serait fait avec des LEDs ! Le « greenwashing » bat son plein, qu'importe la débauche énergétique.

C'est bien 80 ha des terres les plus fertiles de France qui seraient sacrifiées mais, comble du verdissement du projet, le promoteur promet de décaper la terre actuelle pour la mettre sur le toit de l'édifice qui accueillerait des potagers ouverts à la cueillette. De qui se moque-t-on ?

Coïncé entre deux aéroports et une autoroute, avec le bruit et la pollution atmosphérique que ne manquerait pas de créer un afflux de près de 100 000 véhicules supplémentaires par jour, il y a quelques raisons de douter du côté bucolique que nous promet le maître d'ouvrage. C'est plutôt un cocktail de nuisances pour ses usagers

C'est l'occasion de participer !

Jusqu'au 30 juin se déroule le débat public sur le projet, c'est l'occasion de faire entendre sa voix en participant sur europacity.debatpublic.fr. Sur le site du Collectif pour le Triangle de Gonesse, vous pouvez retrouver pétition, vidéos, appel à dons, argumentaires, etc. :

nonaeuropacity.com





ALERTER SUR LA DISPARITION DES TERRES ET DES PAYSANS : L'INITIATIVE DU MOUVEMENT CITOYEN TERRE DE LIENS

Pression foncière, urbanisation galopante, accaparement des terres, pollutions par l'agriculture industrielle et intensive... Autant de facteurs qui rendent les terres agricoles fragiles, rares et inaccessibles. Résultat, chaque semaine en France, 200 fermes disparaissent et 1300 hectares de terres fertiles sont recouverts de béton ou du bitume... soit l'équivalent d'une surface comme Paris qui disparaît tous les deux mois ! Les prix d'accès à la terre, qui ont bondi de 40 % dans la première décennie du siècle, posent une question cruciale : qui prendra la relève pour que la France puisse encore offrir à sa population une agriculture locale, saine et de qualité ?

Déterminés à proposer une alternative à cette situation préoccupante, des citoyens et des paysans se sont réunis depuis 2003 au sein du mouvement Terre de Liens. Leur action repose sur une idée simple mais novatrice : une solidarité opérationnelle entre des citoyens et des agriculteurs cherchant à accéder aux terres agricoles. Pour cela, le mouvement crée deux structures juridiques pour acquérir des terres et

des bâtiments : une foncière (en 2007), société d'investissement solidaire qui permet de placer son argent sous forme d'achats d'actions, et une fondation (en 2013) permettant de recueillir des dons, des subventions publiques ainsi que des donations de propriétaires fonciers.

En faisant appel à l'épargne citoyenne, au don ainsi qu'à l'énergie de bénévoles, Terre de Liens acquiert des terres et les propose en location à des paysans. En une dizaine d'années d'efforts, après de nombreuses campagnes de sensibilisation et de collectes, Terre de Liens possède aujourd'hui 122 fermes (presque 3 000



hectares) qui font travailler 320 actifs.

Le projet ne s'arrête pas là, il s'agit aussi et surtout de promouvoir des modes de culture porteurs de biodiversité et respectueux de l'environnement. Tous les baux signés par les fermiers Terre de Liens stipulent que la conduite des cultures doit se faire selon les exigences du cahier des charges de l'agriculture biologique. Cette exigence environnementale vaut à Terre de Liens la reconnaissance par l'Etat de l'utilité publique de son action.

Au-delà, Terre de Liens informe les citoyens et noue des partenariats avec des acteurs publics pour impulser de nouvelles dynamiques dans les territoires. Grâce à son réseau de 20 associations régionales, Terre de Liens accompagne les collectivités locales qui souhaitent avoir une véritable politique de protection du foncier agricole et de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs. Après des décennies de gaspillage du foncier et de disparitions des fermes, les élus saisissent de plus en plus ces questions, bien souvent sous la demande insistante d'une population soucieuse de son

cadre de vie, de sa santé, de l'origine de ses aliments ou tout simplement du dynamisme de son économie locale.

L'objectif est d'impliquer le plus grand nombre dans l'avenir de nos campagnes et donner l'occasion d'exercer notre responsabilité collective sur un sujet qui nous concerne tous : la terre, notre bien commun.



www.terredeliens.org

SEBASTIEN SAJAS

L'abeille : une lanceuse d'alerte



photo : Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées

Depuis 1995, 30 à 40% des abeilles domestiques meurent chaque année en France, avec des pointes à 60% dans certaines zones du Sud-Ouest, ce qui fait de ce pays l'un des plus touchés par ce phénomène. Ce chiffre se maintenait auparavant autour de 5%. La production de miel a chuté de moitié en 20 ans : la France n'est plus autosuffisante. Des espèces d'abeilles sauvages sont menacées d'extinction. Pourtant, la valeur économique de la pollinisation, assurée à 80% par les abeilles, est estimée à 153 milliards d'euros par an. En Europe, 85% des plantes cultivées dépendent des abeilles.

Alors que Rachel Carson publiait cet ouvrage fondamental qu'est « *Printemps silencieux* » en 1962, et que le DDT a été interdit en 1972, les insecticides néonicotinoïdes, de 5 à 10 000 fois plus létaux, sont massivement utilisés dans le monde entier. Leur structure moléculaire

stable les rend rémanents : ils polluent durablement l'eau, l'air et le sol. La démonstration scientifique de leur responsabilité dans la mort des pollinisateurs est faite. Ils peuvent être épanchés ou bien imprégner les semences par enrobage, ce qui signifie que l'on n'attend même pas une attaque par des ravageurs : on traite par principe et non plus par nécessité.

Il y a eu le mercure de Minamata, l'amiante, le diesel ; la liste des poisons déversés par l'industrie est longue, mais il semble que les leçons ne servent guère, et que les conflits d'intérêt font fi de l'éthique la plus élémentaire. Pour nous, il est clair que la santé l'abeille est un révélateur des dysfonctionnements d'une société droguée aux profits financiers, à une fuite en avant technoscientifique, et oublieuse des finalités de protection des populations. « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » : qui n'a pas entendu cette phrase de Rabelais sur les bancs de l'école.

Face à ce constat, le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées a été amené à élargir ses fonctions de base (le service à des adhérents et l'organisation de formations), pour développer des activités de protection de l'abeille et des pollinisateurs.

A commencer par un rôle très chronophage d'interlocuteur des pouvoirs publics, ce qui suppose de solliciter, puis d'aller rencontrer

un à un nos représentants, maires, conseillers régionaux, sénateurs, députés, pour leur apporter une information et les rappeler à leurs responsabilités de protection des populations. Évidemment, nos moyens peuvent paraître dérisoires par rapport à ceux dont disposent les lobbies de l'agrochimie, mais nous obtenons des renversements d'intentions de vote.

L'interdiction des insecticides néonicotinoïdes – à compter de septembre 2018 – a été certes obtenue en première lecture, malgré la prise de position contraire du Ministre de l'Agriculture à la veille du vote sous le prétexte fallacieux d'un risque de chute des rendements agricoles, mais à deux voix près, ce qui en dit long sur un faible niveau de considération pour l'intérêt général.

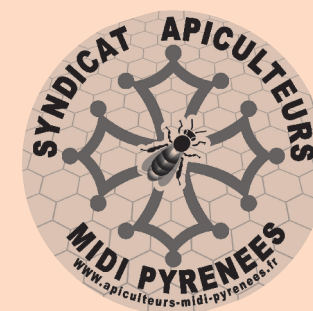
Il faut parfois aller en justice, comme le montre l'exemple des épandages aériens. Dans un jugement du 20 juillet 2015, la juridiction administrative toulousaine a annulé à la demande de plusieurs associations l'arrêté du 5 juillet 2012 qui autorisait une dérogation saisonnière à l'interdiction d'épandage aérien sur les cultures de maïs grain, semences et pop-corn. Les Apiculteurs Midi-Pyrénées, FNE Midi-Pyrénées, le collectif Anti-Ogm 31, Nature Comminges, s'étaient fortement mobilisés pour dénoncer ces épandages aux graves conséquences sanitaires et environnementales. La préfecture s'est vue condamnée à verser la somme de 1 000€, en raison des frais juridiques engagés par les associations... frais qui sont largement plus importants, sans parler de la rémanence des molécules épanchées durant cette année 2012. La morale, c'est qu'il faut faire

preuve d'une vigilance constante et dépenser beaucoup d'énergie pour contrer les forces destructrices des intérêts privés...

Dans ce même objectif de protection de l'Abeille et des pollinisateurs, le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées organise des réunions publiques, des projections et débats pour essayer de toucher le grand public et amener à des prises de conscience. Il installe des ruches en ville ou sur toitures, à la demande de collectivités locales ou de comités d'entreprise. Il a mis en place un service gratuit de récupération d'essaims sur signalement de particuliers, et des outils pédagogiques à disposition des enseignants. L'accueil des stagiaires nous aide à collecter et faire remonter l'information du terrain.

Enfin, il propose à ceux qui souhaitent soutenir la cause de l'abeille une formule de parrainage de ruches dans son rucher-école qui permet de sensibiliser famille, amis, enfants par un accueil sur le terrain et une récolte personnalisée de miel!

<http://www.apiculteurs-midi-pyrenees.fr>
05.62.87.54.89



OLIVIER FERNANDEZ, PRÉSIDENT
THIERRY SCHLUMPF, COORDINATEUR

L'ABEILLE EST AUSSI UN RÉVÉLATEUR DES COTÉS OBSCURS DE LA MONDIALISATION : LE FRELON ASIATIQUE, PRÉDATEUR REDOUTABLE, EST ARRIVÉ PAR UN CONTAINER DANS LE PORT DE BORDEAUX EN 2004, À LA FAVEUR D'IMPORTATION DE POTERIES CHINOISES À BAS COÛT.

BONNES ET MAUVAISES NOUVELLES DE L'APRÈS COP 21

RESTON – EU – L'Institut américain de géophysique inclut maintenant dans ses estimations les secousses telluriques résultant de l'activité humaine liée à la fracturation hydraulique et à l'exploitation des gaz de schiste. Il pointe que dans des régions à risques sismiques élevés, le risque de tremblement de terre, toutes causes confondues, est similaire à celui de séismes naturels en Californie, classé très élevé. Au cours des cinq dernières années, l'USGE fait état de secousses puissantes et de dégâts dans les six Etats les plus à risques et ces séismes ont résulté, pour la plupart, d'activités de fracturation.

JAKARTA – Indonésie – Malgré les impacts environnementaux et conflits générés par les quatre unités de la centrale à charbon de Tanjung Jati B, le gouvernement indonésien veut y ajouter deux nouvelles unités. Les fonds devraient provenir de prêts financés par un groupe composé de banques japonaises et françaises. Après le retrait de BNP Paribas, le Crédit Agricole et la Société générale ont toutes deux rejoint le groupe de financeurs en janvier. Un soutien qui discrédite (encore) les engagements climat « adoptés » par les banques françaises en amont de la COP21.

WASHINGTON – EU – La plus haute instance judiciaire américaine a infligé un sévère camouflet au président Obama en gelant son plan de lutte contre le réchauffement climatique, baptisé « Clean Power », et qui vise à réduire de 30% à l'horizon 2030 les émissions de CO2 produites par le secteur de la production d'électricité.

MONTELMAR – France – Total a annoncé que le groupe pétrolier ne lançait à son permis de recherche de gaz de schiste dans les environs de Montélimar. « A 30 dollars le baril de pétrole, j'ai autre chose à faire que de chercher du gaz de schiste dans des endroits où l'on ne veut pas de nous », annonce le pétrolier.

GENEVE – Suisse – Un rapport de l'OMS estime qu'en 2012, quelque 12,6 millions de décès étaient à mettre notamment sur le compte de la « pollution de l'air, de l'eau et des sols, à l'exposition à des substances chimiques, au changement climatique, et aux rayons UV », qui provoquent une centaine de maladies ou de traumatismes chez les humains. Selon l'OMS, « une meilleure gestion de l'environnement permettrait de sauver chaque année 1,7 million d'enfants de moins de 5 ans et 4,9 millions de personnes âgées ».

OLYMPIA – EU – Dans l'Etat de Washington, les lois concernant les émissions de CO2 sont jugées trop

laxistes par la cour supérieure locale, condamnant ainsi le ministère de l'environnement de l'Etat suite à la plainte... d'un groupe d'enfants. Ce fut aussi le cas en juin 2015 aux Pays-Bas, quand 900 citoyens avaient attaqué leur gouvernement pour les engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Citons aussi le Pakistan où en novembre 2015 un fermier a forcé l'Etat à créer une commission chargée de veiller à l'application de la politique de changement climatique du pays.

OXFORD – GB – Le rapport d'Oxfam « Inégalités extrêmes et émissions de CO2 » le confirme : la moitié la plus pauvre de la population mondiale – les 3,5 milliards de personnes les plus menacées par l'intensification catastrophique des tempêtes, des sécheresses et autres phénomènes extrêmes liée au changement climatique – n'est responsable que de 10% des émissions de CO2. En revanche, les 10% les plus riches de la planète sont responsables d'environ la moitié des émissions de CO2 mondiales.

VICTORIA – Canada – Il y a 20 ans environ, un vaste mouvement pour la préservation des forêts canadiennes démarrait. Baptisé « guerre des bois », il annonçait des années d'actions militantes (boycotts, blocages...). Et c'est une victoire très importante qui vient d'être remportée pour la protection des forêts. Le gouvernement de Colombie-Britannique et les autorités d'une vingtaine de communautés autochtones viennent d'adopter un accord pour protéger l'une des plus grandes forêts tempérées du monde : la forêt du Grand Ours (trois millions d'hectares). Un précédent qui pourrait s'étendre dans le reste du pays. Cet accord est surtout une grande avancée en faveur des droits des peuples autochtones qui dépendent de la forêt.

PEKIN – Chine – La Chine veut fermer plus mines de charbon en 2016. Les mines condamnées ont une capacité de production cumulée de 60 millions de tonnes. L'objectif est de supprimer 500 millions de tonnes de capacités de production de charbon dans les trois à cinq ans à venir. Cette énergie fossile est responsable de la mort de 366 000 Chinois par an, selon Qiao Ma, chercheuse à l'université de Pékin. L'administration chinoise de l'énergie a annoncé fin décembre un moratoire sur l'ouverture de nouvelles mines de charbon jusqu'en 2019.

SAN FRANCISCO – EU – « Il est temps pour les législateurs de se réveiller et de réaliser que l'Arctique fond juste devant nous » déclare Whit Sheard du groupe écologiste Circumpolar Conservation Union. L'Arctique fond si vite que les

navires empruntent de plus en plus une route commerciale inexplorée jusqu'alors. Il n'existe pas de nouvelles réglementations pour éviter la menace environnementale liée aux bateaux transportant des cargaisons de gaz, de charbon et de diesel. La Russie souhaite étendre la navigation en Arctique étant donné ses ressources naturelles riches et vise à réduire les temps de trajet entre l'Europe et l'Asie de 30 à 40%. Seules des réglementations sont intervenues pour l'Antarctique en 2011 (adoptées par l'Organisation Maritime Internationale). Et la COP 21 n'a pas fixé d'objectifs spécifiques pour le commerce maritime, laissant à l'IMO cette tâche difficile sur l'Arctique.

BRASILIA – Brésil – L'Amazonie ne se meurt pas seulement de la déforestation, des grands barrages hydroélectriques, de l'expansion de l'élevage industriel, des plantations de soja. Elle subit aussi, les effets de l'industrie minière. Imerys, entreprise française spécialisée dans les métaux industriels, exploite des mines de kaolin en son cœur. Ses activités y entraînent une pollution endémique des ressources en eau, forçant les communautés à l'exil.

PARIS – France – Pour lutter contre la pollution, la distribution de sacs plastique de caisse à usage unique est interdite depuis le 1^{er} janvier 2016; à partir du 1^{er} janvier 2017 pour ceux destinés aux fruits et légumes. La distribution d'ustensiles jetables de cuisine sera interdite à partir de 2020. 17 milliards de sacs plastique sont encore consommés chaque année en France dont 8 milliards sont abandonnés dans la nature. Ces sacs, utilisés quelques minutes, mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader et sont ingérés par les animaux marins et les oiseaux. 75% des déchets abandonnés en mer sont en plastique.

BARROW – EU – Provoquant la colère des écologistes, le président Obama avait autorisé Shell à forer sous la mer des Tchoukches, dans l'Arctique. Mais après des forages d'essai, Shell a estimé que le résultat de l'exploration n'était pas assez concluant. Le pétrolier explique avoir creusé jusqu'à une profondeur de 2070 mètres son puits situé à 240 km au large de Barrow. « Shell continue de reconnaître un potentiel d'exploration important dans ce bassin pétrolier d'une taille équivalente à la moitié de celui du Golfe du Mexique. Toutefois, le résultat de l'exploration est clairement décevant pour cette partie du bassin », indique le groupe.

LAPPEENRANTA – Finlande – Les chercheurs de l'Université ont projeté un modèle d'un système éner-

gétique pour la Russie et les pays de l'Asie centrale. Renoncer totalement aux énergies fossiles d'ici à 2030 et utiliser 100% d'énergies renouvelables en Russie seraient parfaitement possible, selon eux. Ils pensent qu'un tel système peut fonctionner grâce à l'énergie solaire, géothermique, éolienne, hydraulique et la biomasse. Selon les experts, la transition vers les énergies renouvelables en 2030 est un but bien accessible. En outre, le système est moins coûteux (- 20%) que le nucléaire, le charbon.

SAN JOSE – Costa Rica – Si le chemin est encore long dans le monde pour réaliser une véritable transition énergétique, le Costa Rica démontre que tout est possible puisqu'en 2015, 99% de son électricité sera produite à partir des énergies renouvelables. 100% d'énergies renouvelables n'est pas une fin en soi pour le pays qui souhaite également être moins dépendant en consommation d'énergie.

MONTEVIDEO – Uruguay – Le pays génère désormais 95% de son électricité par le biais des énergies renouvelables.

GARDANNE – France – La préfecture a autorisé la société Alteo à poursuivre l'exploitation de ses usines sur le site de Gardanne et à rejeter en mer, pendant six ans, les boues rouges résultant de la production d'alumine, en plein cœur du Parc national des Calanques. Une décision aussitôt dénoncée par Ségolène Royal : « Je désapprouve cette décision. » (Mais à quoi sert un ministère de l'écologie et quel pouvoir exerce-t-il...?)

LA TERRE – L'Université de Londres estime que plus de 300 000 déchets gravitent autour de la Terre depuis 1957. C'est la plus grande déchetterie de l'univers; en 58 ans d'explosion cosmique durant laquelle satellites en perdition et autres déchets technologiques ont été disséminés en orbite. Les débris tournant à une vitesse de 25 000 km/h, les experts craignent des collisions en chaîne.

ABBOT POINT – Australie – Le gouvernement a donné son feu vert au projet controversé d'agrandissement d'un port pour de vastes projets charbonniers, au grand dam des écologistes qui dénoncent une décision irresponsable et dangereuse pour la Grande barrière de corail. Le gouvernement a approuvé ce projet qui ferait d'Abbot Point l'un des plus grands ports charbonniers du monde, capable d'exporter jusqu'à 120 millions de tonnes chaque année, deux mois après avoir approuvé un projet de mine géante présenté par le groupe indien Adani.

LONDRES – GB – Le gouvernement britannique a attribué de nouvelles licences d'exploitation pour le gaz de schiste. Parmi les entreprises ayant décroché le pompon, figurent la britannique Cuadrilla et la française Engie. Les députés viennent aussi d'approuver la fracturation hydraulique dans des parcs nationaux.

PARIS – France – La consommation mondiale de charbon, énergie fossile la plus émettrice de dioxyde de carbone, va fortement ralentir sur les cinq prochaines années, notamment sous l'impulsion de la montée en puissance des énergies renouvelables, estime l'Agence internationale de l'énergie. La planète devrait consommer 5,8 milliards de tonnes de charbon en 2020, ce qui représente une baisse de plus de 500 millions de tonnes par rapport aux estimations précédentes.

LA TERRE – Une trentaine de pays à travers le monde ont pris des mesures de réduction de subventions aux énergies fossiles. Des subventions qui atteignent, selon les différentes estimations, jusqu'à 5 300 milliards de dollars par an (chiffres FMI), soit 10 millions de dollars par minute, plus que le total des dépenses liées à la santé dans le monde si l'on prend en compte les impacts négatifs des énergies fossiles sur l'environnement ou sur la santé.

PARIS – France – Le Réseau « Sortir du Nucléaire » a déposé plainte devant le Jury de Déontologie Publique, suite à cette publicité : « EDF, Partenaire officiel d'un monde bas carbone ». EDF prétend produire « 98% d'électricité sans CO2 ». Le nucléaire étant majoritaire dans le mix électrique français, cette affirmation revient à nier les émissions de gaz à effet de serre liées au recours à cette source d'énergie. De fait, tout au long de la COP21, EDF ne s'est pas privée de la présenter comme un atout face au changement climatique !

PARIS – France – 2013 : moins 6,5% de baisse du budget du Ministère de l'écologie. 2014 : moins 4,5%. 2015 : moins 5,9%. 2016 : moins 6,5%. En quatre ans, on cumule une baisse de moins 21,4%.

WASHINGTON – EU – Selon les estimations du gouvernement américain la production de charbon a connu l'an dernier son plus bas niveau en trente ans aux Etats-Unis. 900 millions de tonnes de charbon ont été produites en 2015, soit 1 milliard de moins qu'en 2014. C'est le niveau le plus faible enregistré depuis 1986.

BRISTOL – GB – Selon une étude publiée par Environmental Research

Letters, le changement climatique en provoquant une accélération du jet-stream – courant qui souffle de l'ouest vers l'est au-dessus de l'Atlantique – va rallonger les vols entre l'Europe et l'Amérique du Nord : « Cela aura pour effet d'augmenter les frais de carburant, ce qui aggravera l'impact écologique des vols. »

NEW DELHI – Inde – Le gouvernement a prévenu que l'écologie passerait après les besoins industriels du pays et a donné son feu vert à de nombreux projets, dont certains étaient gelés pour des raisons environnementales. Les citoyens résistent à l'implantation de projets industriels – mines, usines, centrales nucléaires –

mais aussi en trouvant des solutions positives. Près d'Alwar les habitants ont transformé un territoire désertique en oasis agricole en décidant de recueillir l'eau de pluie par un système de canaux et de barrages. Et la mousson a suffi à renflouer des nappes phréatiques quasiment vides, à faire rejaillir des rivières disparues, à irriguer les champs et à reboiser. 700 000 habitants y disposent aujourd'hui d'eau pure.

NEW DELHI – Inde – Les ONG prolifèrent en Inde. Plus nombreuses que les écoles ou les hôpitaux. 3,3 millions d'organisations non-gouvernementales se partagent le territoire indien, soit une ONG pour 400 habitants. Dix

des 28 Etats indiens rassemblent 80% des ONG. Alimentées par les subventions de l'Etat et les donations étrangères, l'ensemble des organisations récolte en moyenne chaque année 6 à 13 milliards d'euros. Les dons augmentent constamment. Cette poussée est due, selon Anjali Kaur, responsable du bureau de l'UNICEF à New Delhi, à la prise de conscience écologique qui touche les Indiens : « La plupart des ONG fraîchement installées se concentrent sur les questions environnementales ».

ROME – Italie – Le géant de l'énergie Eni-Agip vient de lancer dans 3 500 stations-services en Italie le Diesel+ : un biocarburant soit disant « durable »

mais qui dans les faits contient 15% d'huile de palme, l'huile végétale dont la culture industrielle est la principale cause de la déforestation tropicale en Asie du Sud-est.

PARIS – France – L'association Bloom (voir AE n°42) vient de gagner une bataille majeure pour les océans : « Intermarché annonce que sa flotte arrêtera totalement la pêche profonde au plus tard en 2025 et que les supermarchés du groupe cesseront la vente d'espèces profondes. La Scapêche, premier armement français de pêche fraîche en France referme définitivement la page de l'aventure néfaste du chalutage profond ! 2025, certes, c'est trop lointain... Bien sûr, mais c'est une date butoir pour

que le groupement des Mousquetaires ait le temps de changer sa logique industrielle sans déstabiliser l'emploi. Un paquebot ne change pas rapidement sa route mais ce qui compte, c'est qu'il ait pris le bon cap ! »

TEGUCIGALPA – Honduras – Berta Cáceres, lauréate 2015 du prix Goldman pour l'environnement, a été assassinée chez elle le 3 mars. Le 15 mars, Nelson Garcia était aussi abattu au retour d'une manifestation contre le barrage d'Agua Zarca dont la construction a été planifiée sur le rio Gualcarque considéré comme sacré par les communautés autochtones, dont les Lenca. Le fleuve est vital pour leur survie.

Le choix d'Utopia Toulouse et Tournefeuille

CINÉMA

« La saison des femmes » de Leena Yadav - Inde - 2016

Ce serait plutôt, vu le scénario, « le temps des femmes » (enfin le moment, dirait-on). Le titre anglais - Parched - semble beaucoup plus représentatif du contenu comme l'explique la réalisatrice : « Parched est un mot qui signifie assoiffé mais qui, en profondeur, peut vouloir dire assoiffé de sexe, assoiffé d'amour, assoiffé de liberté, assoiffé de vie, assoiffé de bonheur. Cela veut dire aussi un peu desséché, même si je n'aime pas cette connotation négative. Parched exprime surtout le manque. » Effectivement. Ces formidables quatre portraits de femmes révèlent ces indiennes d'un village isolé du Gujarat (même si tourné au Rajasthan) qui se trouvent être les véritables porte-parole des maux qui gangrènent la société indienne (aussi, surtout).

Elles manquent de tout. Et sont « desséchées ». Mais... pas totalement : ce plaidoyer pour l'émancipation de la femme par le prisme d'une femme battue car prétendue stérile, d'une gamine mariée de force, d'une autre, veuve et enfin de la fée de l'histoire, la danseuse-prostituée qui vient mettre sa fougue, son optimisme et sa hargne dans son village même si elle aussi, bien sûr, fait partie des femmes battues et évincées du monde macho pour les jeunes, traditionaliste pour les anciens, garants du bon ordre. Quatre actrices nous entraînant dans une joyeuse aventure aux allures de conte. En plus de la fée, vous trouverez le magicien, les bons vraiment bons, les mauvais vraiment mauvais, suivant les codes d'un cinéma indien - on les accepte

et on se laisse porter - pour un film où la photo est superbe, les couleurs éclatantes. La violence, bien que présente dans le film, n'arrive pas à le « parasiter ». La sensualité et la fougue des protagonistes emportent tout. C'est avant tout un hymne à la résistance des femmes qui naviguent entre révolte et espoir. Il y a du Mustang là-dedans.

 Philippe Samson

*le combat n'est pas gagné. Le film doit passer la censure pour être diffusé en Inde. Le récent documentaire « India's Daughter », qui montre les violeurs sans remords d'une étudiante indienne a été interdit.

Egalicrèche : filles et garçons sur le chemin de l'égalité



Qui n'a pas déjà entendu : « Tu ne dois pas pleurer ! » adressé à un petit garçon ou encore

« Attention, tu vas te faire mal ! » à une petite fille ? On complimentera également

d'avantage une fille sur son apparence esthétique : « Comme tu es jolie aujourd'hui », tandis que l'on encouragera plutôt un garçon à développer ses capacités motrices : « Que tu es fort ! ». Prenant la forme de micro-événements répétitifs, ces attitudes sont souvent transmises – parfois de façon inconsciente – par les adultes mais aussi entre enfants. Ces stéréotypes risquent d'enfermer filles et garçons dans des rôles prédéfinis qui restreignent par la suite leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle. Ainsi, les femmes vont majoritairement se diriger vers les secteurs de l'éducation, du soin ou encore de la vente, tandis que la palette des métiers proposés aux hommes sera plus variée et plus rémunératrice. Malgré les nombreuses évolutions du droit français, les préjugés incarnent un frein à la suppression des inégalités.

Même si les femmes sont aujourd'hui de plus en plus diplômées et qualifiées, elles peinent encore à accéder aux postes à responsabilité, beaucoup plus valorisés dans notre société.

A titre d'exemple, les femmes représentent à peine 7% des dirigeant-e-s d'entreprises de plus de 500 salarié-e-s (1). Par ailleurs, l'économie sociale et solidaire, malgré la promotion de valeurs fortes telles que la gouvernance démocratique, reproduit elle aussi ce « plafond de verre ». En effet, les hommes y ont deux fois plus de chance d'être cadres (2).

Agir pour une société plus juste suppose de sortir de nos points de repères traditionnels, parfois stigmatisants et discriminants.

Comme le confirme le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur l'égalité

entre filles et garçons dès la petite enfance (Gresy & Georges, 2013), les stéréotypes débent dès les premières années de vie. Dans ce cadre, l'association Artemisia sensibilise et



forme un large public aux multiples enjeux et dimensions de l'égalité femmes/hommes.

Initié en 2013, le programme « Egalicrèche » accompagne les professionnel-le-s de la petite enfance dans la mise en œuvre d'une pédagogie égalitaire sur leur lieu de travail. L'objectif est d'ouvrir le champ des possibles en encourageant, par exemple, les filles

à prendre davantage d'initiatives et les garçons à développer leur sens de l'écoute. S'étendant sur une période d'environ 18 mois, cette action personnalisée conjugue des phases d'observation, de sensibilisation et de mises en pratique

concrètes autour des jouets, des albums de jeunesse, de l'aménagement de l'espace, du langage employé en direction des enfants et de la communication avec les parents.

Nos diagnostics ont notamment permis de mettre en lumière l'implication des professionnel-le-s dans la reproduction de ces normes de genre et, ainsi, de construire ensemble un regard plus critique face à ces dernières. Nous parvenons également à mettre en place des solutions qui visent à faire évoluer de façon significative les représentations et les pratiques envers les enfants et leurs parents, mais aussi l'application de ces outils par les professionnel-le-s eux/elles-mêmes dans leur sphère privée.

Assurément, les jeunes générations sont le moteur d'une société pleinement engagée sur le chemin de l'égalité.

(1) Source : INSEE, enquête emploi, 2012.

(2) Source : CRESS Midi-Pyrénées, « Focus sur l'égalité professionnelle dans l'ESS en Midi-Pyrénées », novembre 2013

 Sylvie Collard

Sociologue et coordinatrice de l'association Artemisia
www.artemisia-egalite.com

Comme l'équipe d'Alters Echos, n'hésitez pas à faire confiance à SCOPIE, solidaire de nos luttes et de notre travail.

05 61 59 27 29 
31 bis route de Seysses - 31100 Toulouse
imprimerie@scopie.net

**ALTERS ECHOS FETE SES 10 ANS EN MUSIQUE
CASSOLET GÉANT...
LE 11 NOVEMBRE 2016 À TOULOUSE
TOUS LES DÉTAILS DANS LE NUMÉRO D'OCTOBRE**

« Migrant »

« Quand les mots perdent leur sens, les hommes perdent leur liberté »

Confucius

Journaux, radios, télévisions par leurs journalistes mais aussi hommes politiques, chroniqueurs, observateurs de tous poils, philosophes de toutes sortes ont adopté par large consensus tacite le terme de « migrant » pour définir celui qui fuit aujourd'hui son pays et vient buter aux portes de l'Europe. Ceci pour l'immense majorité de ceux qui s'expriment sur la question. Qu'est-ce qu'un « migrant » ? C'est bien sûr celui qui effectue une migration... Mais selon le Larousse, la migration est un « déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles. » Volontaire... ce qui semble déjà déplacé. La migration sous-entend aussi dans les imaginaires un côté « exotique » avec la migration animale, les oiseaux par exemple, le migrant n'étant alors que de passage – saisonnier – et devant à terme retourner chez lui. La migration peut aussi habiter une part de l'imaginaire plus « folklorique » : on parle bien de la migration des vacanciers au mois d'août... qui se rapprocherait de celle des oiseaux ! Les uns et les autres revenant chez eux à terme par le même chemin.

Pourquoi ne parle-t-on pas plutôt de « réfugié » ? Cette « facilité ? » de langage (« migrant ») n'est pas anodine, fortuite, car si l'emploi de « réfugié » était vulgaire, il renverrait les Etats européens, les communautés nationales et chacun de nous à des responsabilités autres. Parler de « réfugié » imposerait en effet une autre approche et d'autres obligations d'accueil. En 1951, tirant quelques leçons de la guerre, était signée La Convention – dite de Genève – re-

lative au statut des réfugiés sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Jusqu'à présent, 147 États au total ont signé la Convention de Genève. Elle constitue le document-clé dans la définition du « réfugié », ses droits et les obligations légales des états (1). Effectivement le « réfugié » se trouve avoir des droits et les états des devoirs. Mais, donc alors, comment définir un « réfugié » ? L'article 1 de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés est clair : il définit un réfugié comme « une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner. » Ce qui semble être le cas de l'essentiel des dits « migrants », réellement « réfugiés ».

On nous assène aussi que beaucoup de ces « migrants » (donc...), ne seraient que des « migrants économiques » parfois même des « migrants climatiques ». Que leur statut, la reconnaissance de leur situation, leurs droits ne seraient pas les mêmes que pour les « migrants » chassés de chez eux pour des raisons liées aux guerres, politiques, religieuses...

C'est bien vite exonérer l'ensemble des pays européens d'une quelconque responsabilité en la matière. Comme si tous ces pays ne tenaient pas une part importante des leviers dans les crises économiques et climatiques, au même titre que les crises politiques. Par exemple,

quand la mondialisation économique avec les règles imposées par l'OMC assèche les économies de nombre de pays africains ou quand le dérèglement climatique, lié au train de vie du Nord, assèche des zones entières au Sud ou a contrario les noient sous les eaux, les « migrants » sont de vrais « réfugiés » de drames qu'ils ont été les derniers à générer. (2) Parfois, le constat est tellement criant que la question ne mériterait pas même d'être posée (3).

Philippe Samson

(1) Pour la France, historiquement « terre d'asile », la Constitution de 1793 proclame aussi : « Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres » (art. 118), « il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans » (art. 120). Quant au préambule de la Constitution de 1946 : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. » Enfin, cet asile dit « constitutionnel » est rappelé par l'article 53-1 de l'actuelle Constitution aux termes duquel la France est libre d'accorder l'asile pour tout autre motif.

(2) 1 personne déménage chaque seconde pour des raisons climatiques, ce qui représente 19,3 millions de réfugiés climatiques par an dans 82 pays (2014). Il y aurait 250 millions de réfugiés climatiques chaque année autour de 2050.

(3) Au Soudan, par exemple, un « réfugié » cumule les raisons politiques, économiques et climatiques



dessin : Chimulus

Hommage à Moncef Benouniche

Le 2 février 2016 ont eu lieu à Montauban, les obsèques du regretté Moncef Benouniche.

Vous avez souvent lu dans Alters Echos son indignation, ses plaidoyers contre l'injustice, son combat permanent pour construire la citoyenneté autour des valeurs de la démocratie et de la République. Ses nombreuses contributions ont marqué le journal. Il est certain que les numéros sur « la France-Algérie » et sur « l'Education Populaire » ne se seraient pas fait sans lui. C'était un compagnon de route du journal mais avant tout un ami. Le plus bel hommage qui pouvait être rendu à sa mémoire l'a été par ses amis de toujours, les Ami-e-s d'Averroès de Toulouse, dont il fut le président, à travers ce texte :

Cher Moncef,

Triste et pénible circonstance qui nous réunit ici pour te dire adieu. Les mots manquent. Il est grand notre étonnement, grande est notre

peine à te voir nous quitter si tôt. Même si nous savions le terrible et courageux combat que tu as mené ces derniers mois contre la maladie. Comme à ton accoutumée avec ténacité et discrétion.

Il est encore tôt pour évoquer ton long et riche parcours et tes nombreux combats depuis ta prime jeunesse. Tu aimais signer tes textes par la mention Citoyen, démocrate et indigné. Les trois termes éclairèrent avec pertinence le sens de ton parcours et de ta quête militante. Un engagement mené avec constance entre les deux rives. En effet, ici en France comme en Algérie, tu as vécu sans discontinuer une passion civique et militante permanente.

Dans l'enseignement, où tu luttas pour l'avènement d'une université algérienne moderne, engagement prolongé à Toulouse dans la Ligue de l'Enseignement.

Brillant juriste, tu fus un ardent défenseur des droits de l'homme et du citoyen. Et tu ne

cessas de t'interroger et de récuser « la servitude volontaire », et de répandre par-delà le temps et les distances, le message de la Boétie. En citoyen algérien, tu ne manquas pas d'exprimer ton indignation des ratages et des perversions d'une indépendance chèrement acquise. Joignant l'acte à la parole, tu rejoignis la Coordination nationale pour le changement et la démocratie, dans l'espoir d'une plus grande démocratisation et d'un changement profond au profit du peuple.

Tu fus aussi vigilant face à la montée de l'intégrisme et de ses manifestations obscurantistes et mortifères. Tu en payas le prix, notamment, par l'arrachement et l'exil. Ici en France, tu fus un inlassable trait d'union et de rapprochement avec la société civile, le mouvement associatif et les forces démocratiques et de progrès. Ouvert à l'universel, à la fraternité humaine et aux valeurs humanistes, tu alertais sur les méfaits de la précarité, de l'exclusion et de la

marginalisation. Ainsi tu activas à l'émergence de l'Association des Ami-e-s d'Averroès dont tu fus le premier président. Un espace ouvert à la rencontre, au débat et à la recherche pour faire reculer les préjugés et les intolérances et favoriser les apports à un dialogue universel apaisé et vivifiant sur la base des principes laïques.

Cher Moncef, au lendemain de la disparition de l'irremplaçable Stéphane Hessel, tu écrivis ce que tu nommas une « Lettre posthume à mon frère en indignation ». Pour conclure provisoirement ce rapide propos au nom de l'association des Amis d'Averroès et de leurs amis, ces lignes de toi et qui s'appliquent à toi : Merci frère en indignation; heureusement que tu es venu, que tu as fait et dit et cela est suffisamment rare pour être souligné.

Pars en paix !

Abdelmajid Kaouah
pour l'Association des Ami-e-s d'Averroès

ALTERS ECHOS - quadrimestriel / n°43

Directeur de la rédaction :
Philippe Samson

Conception graphique : Joe Rabie
Mise en page : Anne Dufour, Estelle Redor

Abonnements : Abonnements: Michèle Gral,
15 rue des genêts 31120 Pinsaguel
Co rédaction et participation au numéro 43 :
C Bernhardt, S Collard, J Dandelot, O Fernandez,
A Kaouah, NM Meyer, Pièces et main
d'œuvre, Y Proal, RAP, M Robert, S Sajas, P
Samson, T Schlumpf, Terre de liens, F Valon, C
Vélot

Photos : Y Guillotin, RAP, L Witran Bernhardt

Dessins : Chappatte, Chimulus, Miss Lilou, B
Narelle, Rooker, B Sanders

ALTERS ECHOS est un journal alternatif
de Midi-Pyrénées.

Imprimé par l'Imprimerie SCOPIE
31 bis route de Seysses - 31100 Toulouse
Mail : altersechos@yahoo.fr

Prochaine parution : octobre 2016

ALTERS ECHOS a été imprimé sur papier
recyclé avec des encres végétales.

ABONNEZ-VOUS À « ALTERS ECHOS » !

AE-43

Abonnement 4 numéros 12 €
Abonnement de soutien €
Libellez votre chèque à l'ordre de « les AMI-E-S D'ALTERS ECHOS »
et envoyez-le à Michèle Gral 15 rue des genêts - 31120 Pinsaguel

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Solidarité - Altermondialisme - Ecologie
Alternative en Midi-Pyrénées